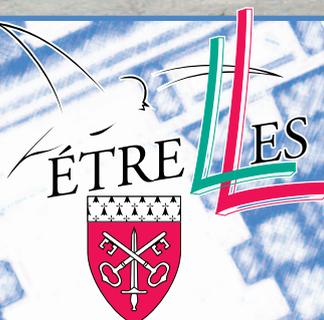


L'ÉTRELLAIS

Bulletin municipal N° 62 - novembre 2013



Fresque réalisée par les enfants des écoles



POUR LE PROCHAIN ETRELLAIS,
DÉPÔT DES ARTICLES
LE 15 MAI 2014 AU PLUS TARD.
SORTIE PRÉVUE
FIN JUIN 2014.

Rappels :

- Pour les associations **une demi-page et 2 photos maximum**
Articles signés par les auteurs
3 possibilités :
• envoi par mail à la mairie ; mairie.etrelles@wanadoo.fr
Ou
• dépôt par clé USB à la mairie.

MAIRIE

Horaires d'ouverture

Lundi : 14H00-17H00

Mardi, mercredi, vendredi
9H00-12H15 et 14H00-17H00

Jeudi : fermée

Samedi : 9H00-12H00

Tél. 02 99 96 62 11

Fax 02 99 96 53 37

Mail : mairie.etrelles@wanadoo.fr

Site internet : www.ville-etrelles.fr

Permanences en Mairie

Mme le Maire : Le matin (sauf le mercredi)

Rencontre 1^{er} adjoint

J.CL. Madeline sur RDV uniquement

Date des prochains conseils

(sous toutes réserves de changements)

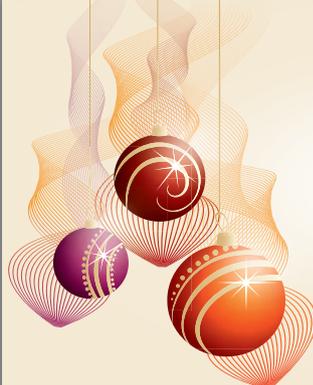
9 décembre 2013, 13 janvier 2014

Bulletin municipal d'information trimestrielle
Dépôt légal : 3^e trimestre 2012

Directeur de la publication :
Mme le maire d'Étrelles M. CH. Morice
Comité de Rédaction :
C. Templon - V. Menier - C. Buffet - L. Jagline
J. CL. Madeline - D. Tumoine et S. Davenel.
Conception et impression :
Imprimerie Morvan-Fouillet - Vitré



Cérémonie des vœux 2013



M^{me} le maire et le Conseil Municipal

invitent la population
pour la cérémonie des vœux

à la salle St Hippolyte
le dimanche 5 janvier à 11h

ETRELLES AU FIL DES JOURS

NOVEMBRE 2013 :

- 24 Loto Le Volant Etrellais (Badminton) - Ancienne Salle des Sports

DECEMBRE 2013 :

- 1 Spectacle de Noël Amicale Cubitus - Ancienne Salle des Sports
7 Téléthon Diverses animations
8 Bal des Aînés Téléthon - Salle Saint Hippolyte
14 Arbre de Noël Basket - Nouvelle salle des Sports
15 Arbre de Noël A.P.E.L. - Ancienne Salle des Sports
20 Marché de Noël Association des Commerçants et Artisans d'Etrellas (A.C.A.E.)
Ancienne Salle des Sports
21 Tournoi Football - Ancienne Salle des Sports
23 Tournoi Badminton - Nouvelle salle des Sports
31 Soirée Dansante St Sylvestre Anim'Etrellas - Salle Saint Hippolyte

JANVIER 2014 :

- 5 Cérémonie des vœux - Salle Saint Hippolyte
12 Galette des Rois Basket - Ancienne Salle des Sports
17 Assemblée Générale Anciens combattants AFN et APG - Salle des Mariages
24 Assemblée Générale Badminton - Salle Complexe Sportif
29 Assemblée Générale Gymnastique Volontaire - Salle St Hippolyte ou Salle des Mariages
31 Galette des Rois Navajo's country (Danses Country) - Salle Saint Hippolyte

FEVRIER 2014 :

- 8,9,15,16,21,22,23,28 - Théâtre "La Théatrelle" - Salle Saint Hippolyte
14 Tournoi Badminton - Nouvelle Salle des Sports

MARS 2014 :

- 1 Théâtre "La Théatrelle" - Salle Saint Hippolyte
8 Futsal Football - Ancienne et Nouvelle Salle des Sports
14 Tournoi Badminton - Nouvelle Salle des Sports
15 Concours de Pêche Association de Pêche Etrellaise - Aire de Loisirs "La Prévalaye"
17 Don du sang - Salle Saint Hippolyte
18 Belote Anciens Combattants AFN - Salle Saint Hippolyte
28 Concours de Belote Club de l'Amitié - Ancienne Salle des Sports

Le mardi 31 Décembre

Anim'Etrellas propose
la soirée St Sylvestre
avec animateur
et soupe à l'oignon
(Salle St Sylvestre)
à partir de 22H30.

Réservation à partir de début décembre
à la Plume d'Or et la Boulangerie

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs sera
ouvert les 23 et 24 décembre
et les 2 et 3 janvier



Arrivé dans la collectivité en 1997 en contrat CES, puis embauché comme agent polyvalent en 2007, Guy a souhaité prendre sa retraite en juillet 2013. Guy par sa gentillesse et sa grande disponibilité était apprécié de tous. Nous lui souhaitons une agréable et bonne retraite.
Un grand merci Guy.

Sommaire

Agenda Etrellas	p 3
Etat-civil 2012	p 4
Vie communale	p 4 à 6
Vie pratique	p 7 à 9
Vie municipale	p 10 à 21
Organigramme	p 22
Soirée récompense	p 23
Vie scolaire	p 24
Vie associative	p 25 à 31
Les classes 1983	p 31
Les classes 2013	p 32

Horaires des messes

Dates des messes 10H30
le deuxième et le quatrième
dimanche du mois

Secrétariat : 02 99 96 61 55
Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00
et de 14h30 à 16h30

Urgences (en dehors des horaires de secrétariat)
Père M. BRULE 02 99 96 61 55
Diacre J.M. QUETIER 02 99 49 58 69

Tous les mardis, une permanence est tenue
au presbytère d'Etrellas de 10h à 12h.

Gérard a intégré les services communaux d'Etrellas le 1^{er} janvier 1988, en tant qu'ouvrier d'entretien de la voie publique, après un début de carrière comme maçon.



Pendant ces 25 dernières années, il a connu toutes les évolutions de la commune et y a contribué activement. Depuis 3 ans il se battait avec courage contre la maladie. Son départ le 11 septembre dernier laisse un grand vide au sein de notre communauté.

Au revoir et un grand merci à toi Gérard.

Mme Le Maire

Une pensée de toute l'équipe de rédaction
et de distribution de l'Etrellais
Pour un porteur bénévole du bulletin municipal
depuis 2009, décédé il y a quelques mois
déjà, M René Fesselier.

État Civil

DÉCES

19/03/2013	GEFFRAULT née GOUPIL Amélie - 5 rue Hyacinthe Hévin
24/03/2013	BERTHOIS Jean - 5 rue Hyacinthe Hévin
22/03/2013	SOUCANY Claude - 17 rue Marquise de Sévigné
25/03/2013	CORNÉE née RESTIF Marie - 5 rue Hyacinthe Hévin
30/03/2013	MARTIN née JUGDÉ Madeleine - 7 rue d'Auvergne
06/04/2013	COQUELIN née DAVARD Esther - 5 rue Hyacinthe Hévin
23/04/2013	COUDRAIS Auguste - 23 rue du Bourg Joli VITRE
27/04/2013	FADIER Joseph - lieu dit Roinson
30/04/2013	SOUHARD Madeleine - 5 rue Hyacinthe Hévin
14/05/2013	PARAGÉ née BILLON Joséphine - 5 rue Hyacinthe Hévin
15/05/2013	GENOUËL née MARÉCHAL Angèle - 5 rue Hyacinthe Hévin
19/05/2013	CHOPIN née TRÉBON Rosalie - 5 rue Hyacinthe Hévin
05/06/2013	BIGOT Brewann - 20 Avenue du Général de Gaulle Martigné-Ferchaud
28/06/2013	LANOË née LOISON Nathalie - 5 rue Hyacinthe Hévin
03/07/2013	LEDUC née ROUX Pauline - 5 rue Hyacinthe Hévin
08/08/2013	LEBRU née GARDAN Madeleine - 5 rue Hyacinthe Hévin
11/08/2013	GABLIN née DALLÉ Augustine - 5 rue Hyacinthe Hévin
27/08/2013	MEREL née MAIGAN Marie - 5 rue Hyacinthe Hévin
31/08/2013	SILLARD Didier - La Savatrais
04/09/2013	GASNIER née FOUET Hélène- 3 rue du Chardonneret
11/09/2013	COCONNIER Gérard - 44 rue Normand d'Etelles
18/09/2013	RUPIN née RENOUX Marie-Madeleine - 5 rue Hyacinthe Hévin
06/10/2013	LEBOUC Alphonse - 10 bis rue Marquise de Sévigné
15/10/2013	LEMAITRE André - 5 rue Hyacinthe Hévin

NAISSANCES

08/02/2013	Mathéo ORTIZ-MARTINEZ - 6 rue de la Moutaudière
08/03/2013	Chloé PIRON - 1 rue Joseph Mercier
27/03/2013	Louise DELAUNAY - Le Haut Ponthébault
29/03/2013	Macéo RICHARD - 13 rue de la Vigne
05/04/2013	Lylou FRABOULET - 60 rue de la Champagne
17/05/2013	Coralie DIZEL - 14 rue de Vendée
22/05/2013	Emma ANTIN - La Haute Gérardière
25/05/2013	Nathaël JOUAULT - La Calinière
04/06/2013	Léonie TESSIER - Le Haut Monperron
17/06/2013	Raphaël HUCHET - La Babinière
24/06/2013	Victor BLANDEAU - La Bouvais
07/07/2013	Tiphaine BOUIN - lieu dit « La Masure Godet »
29/06/2013	Justin PARAGE - 3 rue Olivier Geslin
31/07/2013	Lussia GONZALEZ - 10 rue du Champ Blanc
19/09/2013	Charlotte ROCA - 1 Allée Ile de France

MARIAGES

27/04/2013	GENDRON Karen - résidence : 14 La Loge Etelles BOUGUYON Stéphane - 16 résidences les sablons Châtelleraut
18/05/2013	ORTIZ-MARTINEZ Virginie La Géraudière Etelles VIEL Christophe
29/06/2013	DUBOIS Déborah - Le Moulin de Gonnier Gennes sur Seiche POTTIER Damien résidence La Chupellière
06/07/2013	MADÉLINE Nolwenn - 29 rue du Chardonneret Etelles FESSELIÉ Sébastien
27/07/2013	RUPIN Annaëlle - 3 rue Marcellin Berthelot Issy les Moulineaux MILLOT Vincent - résidence 13 rue de Normandie
24/08/2013	TURBAN Séverine - 6 C rue de la Chaussonnière Etelles DESILLE Arnaud
31/08/2013	POTTIER Nathalie - 50 rue de Pen Ar Stang Quimper BUSSON Gaëtan - résidence La Chupellière
07/09/13	BÉGUIN Anita - 2 rue Ile de France LERAY Olivier
07/09/2013	DESILLE Nina - Lieu dit « Les Féages » TROCHU Julien
28/09/213	CANTAMESSI Céline - 12 rue de Normandie MAHEVAS Antonin
12/10/2013	HUNAUULT Anastasie - 6 rue du Capitaine François Guérault HOUILLOT Samuel - Résidence 8 rue Michel Montaigne 33 St Loubès

NOUVEAU À ETELLES.

FLEURISTE

« L'ATELIER DE LA FLEUR »

Venez découvrir un nouvel agencement au 2 bis rue Marquise de Sévigné. Stéphanie met sa créativité à votre service pour vous proposer ses compositions florales pour toutes occasions (mariage, réception, deuil ...), et vous accueille dans son magasin



Du lundi 14h00 à 19h00

Les Mardi, Jeudi, vendredi et Samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00.

Le dimanche de 9h30 à 12h30.

Fermeture le Mercredi toute la journée.

Pour tous renseignements, téléphone
02 99 96 70 93

NOUVELLE VITRINE, NOUVEAUX HORAIRES !



Le salon change de devanture et élargit ses horaires. Pour satisfaire au mieux vos demandes, l'équipe peut vous accueillir tous les midis, ainsi que le lundi et le soir jusqu'à vingt heures sur demande.

Pour nous joindre : 02 99 96 79 82

Céline, Alexandra et Amandine



Nolwenn MADÉLINE et Sébastien FESSELIÉ



Séverine TURBAN et Arnaud DESILLE



Nina DESILLES et Julien TROCHU



Anita BEGUIN et Olivier LERAY



Annaëlle RUPIN et Vincent MILLOT



Nathalie POTTIER et Gaëtan BUSSON



Céline CANTAMESSI et Antonin MAHEVAS



Déborah DUBOIS et Damien POTTIER



Noce d'Or M. et Mme MOREL



Anastasie HUNAUULT et Samuel HOUILLOT



Virginie ORTIZ-MARTINEZ et Christophe VIEL



Karen GENDRON et Stéphane BOUGUYON

COMMISSION ENVIRONNEMENT

• **L'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels (bureaux, commerces, équipements publics) est désormais réglementé depuis le 1^{er} juillet 2013.**

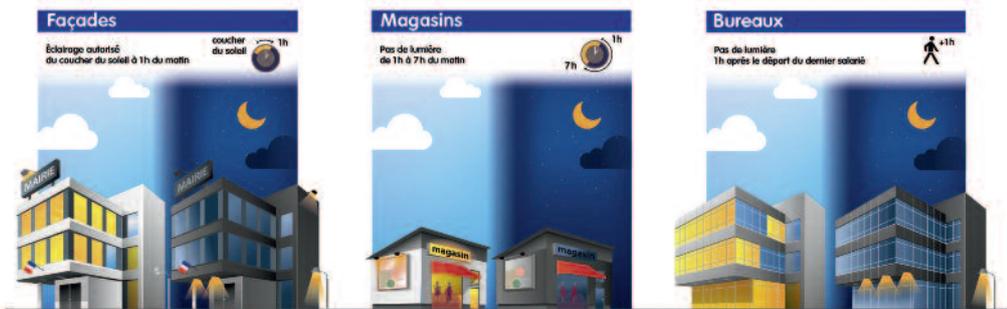
Tout éclairage émis de l'intérieur vers l'extérieur des vitrines, tout illumination des façades ou enseignes doit cesser à 1 heure (ou 1 heure après la fin d'activité si celle-ci est plus tardive). Il peut reprendre à partir de 7 heures (ou 1 heure avant une prise d'activité plus matinale).

L'éclairage destiné à assurer la protection des biens lorsqu'ils sont reliés à des dispositifs de détection de mouvements, les illuminations de fin d'années et la veille des jours fériés chômés sont exclus de l'arrêt.

Même si l'éclairage public n'est pas visé, la commune d'Etreilles éteint ses lumières une partie de la nuit. De plus, un essai concluant d'extinction totale entre le 15 juillet et le 15 août a eu lieu cet été.

• **Gestion différenciée des espaces publics**

Suite à quelques réclamations de riverains, il est rappelé que la commune et les agents communaux se sont engagés dans une gestion différenciée des espaces publics depuis



plusieurs mois et après avoir communiqué par différentes voies (informations dans les Etreillais précédents, portes ouvertes des services techniques lors de la semaine du développement durable 2012).

Qu'est-ce que la gestion différenciée? Il s'agit d'entretenir les espaces publics de façons différentes en fonction de leur utilisation, de leur emplacement, de leur rôle dans la biodiversité, de leur coût d'entretien tout en diminuant voire en supprimant l'utilisation de produits phytosanitaires.

Quelques exemples: les gazons sont tondu plus haut avec une tondeuse mulching, les gazons plus éloignés des habitations sont fauchés 2 à 3 fois par an, les cheminements piétons ne sont plus désherbés mais tondu plus ras, mise en place de plantes couvrantes près des mats de signalisation ou des can-délabres, paillage des massifs, broyat des

tailles pour paillage, création d'un hôtel à insectes, arrachage des herbes non désirées ou passage du rotofil notamment sur les trottoirs, utilisation de plantes moins gourmandes en eau, prise en compte de l'entretien lors d'aménagements nouveaux ou de réaménagements, ...

Je voudrai par ailleurs remercier les riverains qui nettoient le trottoir devant leur propriété et autour des tombes dans les cimetières (sans désherbant bien sûr). J'invite également ceux qui ne le font pas encore à le faire. Outre le fait que ce soit un geste pour la planète, vous aiderez les agents communaux dans leurs tâches et limiterez les coûts de fonctionnement de la commune.

L'adjoint à l'environnement

S Davenel

COMMISSION VOIRIE

ZA DE PIQUET OUEST

Travaux de viabilisation terminés. Plusieurs lots sont déjà vendus et les premiers bâtiments sortent de terre.

RUE DES SAULNIERS

Les travaux d'aménagement de la rue des Saulniers sont terminés. Il ne reste que la plantation des arbres.

LE LOTISSEMENT DU PRÉ NEUF

Les 14 lots sont réservés. Les travaux de viabilisation sont en cours.

CENTRE BOURG

Dans la partie centre bourg, les agents communaux continuent de rendre accessibles les boites de branchement des eaux usées de chaque bâtiment cachées lors de la mise en place du dallage.

MUR DE L'ÉGLISE

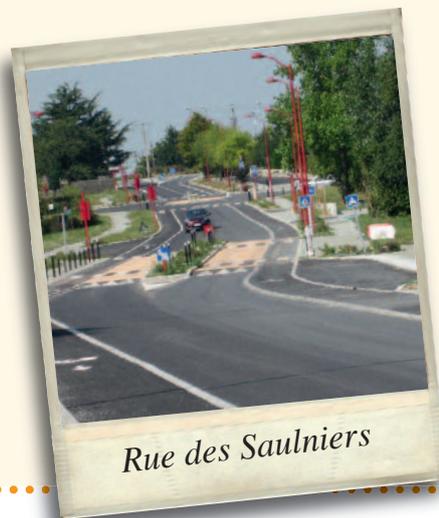
Le mur de l'église côté nord a été reconstruit en régie à l'identique.

L'adjoint à la voirie,

S Davenel



Pré neuf



Rue des Saulniers

OUVERTURE De la plateforme déchets verts communale

Saison hiver 2012-2013

Novembre

(samedi 9 de 10h à 12h
(samedi 23 de 10h à 12h)

Décembre

(samedi 7 de 10h à 12h)

Janvier

(samedi 18 de 10h à 12h)

Février

(samedi 15 de 10h à 12h)

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE INTERGENERATIONNELLE

FRESQUE "SQUARE PETITE ENFANCE" AU PIGEONNIER

La commission "Enfance-Jeunesse-Intergénération" a proposé aux élèves : CP/CE1 de l'Ecole publique Robert Doisneau et CE1 de l'Ecole Notre Dame de Lourdes de réaliser une fresque avec la participation de Simon Burel - artiste peintre étrelais.

Les enfants ont proposé des thèmes pour le dessin et la commission a validé celui de la ferme :

commun aux écoles, captivant pour les petits avec un site approprié avec les arbres et les oiseaux.

Un investissement et des échanges enrichissants pour les enfants, les enseignants, les parents accompagnateurs et l'artiste peintre.

Mme le maire a remercié les enfants pour ce travail commun et partagé un goûter lors de la signature de l'oeuvre, en présence de Simon.



Tous les artistes devant leur oeuvre

ACTIVITÉS "E.L.I" POUR LES JEUNES



57 jeunes ont profité, cet été, des activités proposées par l'équipe d'animateurs de la Fédération socio-culturelle de France d'Ille et Vilaine.

A la demande des jeunes, ces semaines sont renouvelées avec un forfait de 36 places par semaine au complexe sportif : du 7 au 11 juillet 2014 et du 25 au 29 Août 2014.

Les documents d'inscriptions seront téléchargeables sur le site de la mairie : inscription prévue en juin 2014.

SOIRÉE CONFÉRENCE-DÉBAT "LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT"

Avec un retour de 60 % des résultats du questionnaire sur la réforme des rythmes scolaires, la commission a proposé aux

familles de rencontrer Anne-sophie JOLY, psychologue afin qu'elle puisse répondre aux questions des familles sur le bien-être de l'enfant.

Une soixantaine de personnes était au rendez-vous : élus de Vitré, Argentré, Domalain, les directeurs d'écoles et enseignants, les parents, les centres de loisirs d'Étrelles, Argentré et Domalain et le Grymda (association intervenante sur la commune).

Le compte rendu de cette soirée est consultable sur le site internet : page "Réforme rythmes scolaires".



Soirée débat CSF

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Cette modification de l'organisation de la semaine scolaire impacte les rythmes de la vie des enfants, mais aussi l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire. L'un des enjeux de cette réforme est donc de proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs, formalisé dans un projet éducatif territorial (PEDT).

Après avoir reporté la mise en places des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014, les élus ont souhaité l'intervention de la Fédération Léo Lagrange pour réaliser un diagnostic sur la commune, rencontrer les élus, les directeurs d'écoles, les enseignants et les associations qui souhaitent s'impliquer dans le PEDT

RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE "MAISON DE RETRAITE - PETITE ENFANCE"

Les résidents de la maison de retraite ont partagé une matinée avec les petits et les assistantes maternelles en jouant aux jeux de quilles et lancers de ballons.

Cet échange de complicité, d'attention, et de motricité a été apprécié par tous les âges et s'est terminé par un goûter.



Rencontre avec les petits.

SPECTACLE "DRÔLES DE POMMES"

Pour la première fois, à l'occasion de la semaine du goût, un spectacle nationale destiné à la petite enfance est proposé aux familles, le dimanche 20 octobre 2013 à 16 h - salle St Hippolyte au profit pour le téléthon 2013.

APRÈS-MIDI DANSANT POUR LES AÎNÉS ÉTRELAIS

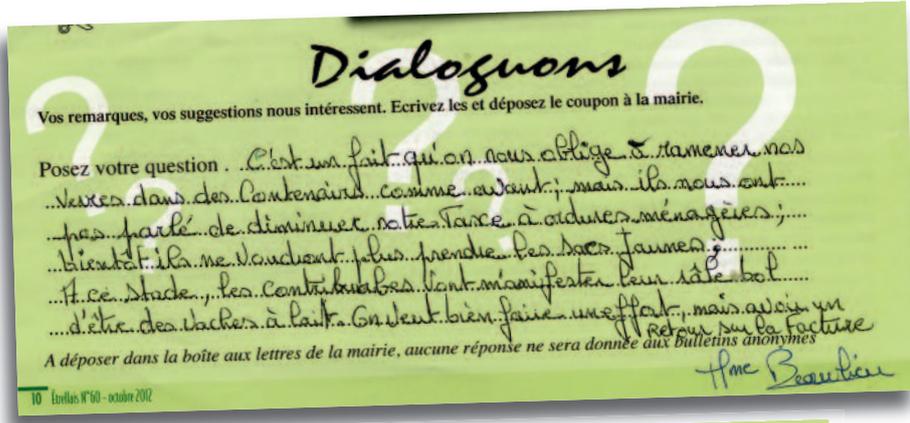
Pour la deuxième année, la commission organise pour les aînés étrelais (sur invitation personnelle), un bal avec Mr Philippe Maillard, accordéoniste : le dimanche 8 décembre 2013, de 14 h à 18 h à la salle St Hippolyte, au profit du Téléthon 2013.

Pour la commission "Enfance-Jeunesse-Intergénérationnelle"

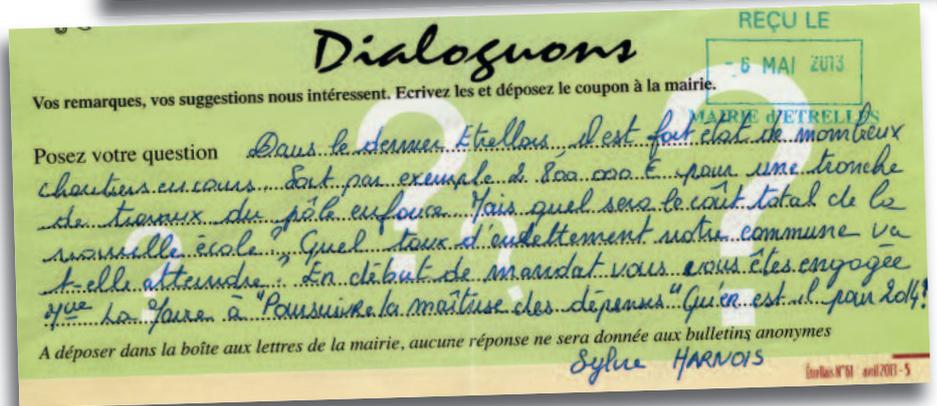
Christèle BUFFET

RÉPONSE DIALOGUONS

Pour les réclamations portant sur la taxe des ordures ménagères comme sur les modes de levée des différents déchets (OM, verres, sacs jaunes), se rapprocher du syndicat Smictom Sud Est 35 : 28 rue Pierre et Marie Curie à Vitré. Tél: 02 99 74 44 47
Mail : contact@smictom-sudest35.fr



« Le chantier » cité, est comme son nom l'indique un Pôle regroupant plusieurs services à l'Enfance (centre de loisirs, accueil périscolaire et école publique) quant à son coût, il comprend bien les 2 tranches (ferme + conditionnelle affermée par les élus CM du 25/02/13). L'endettement d'une commune est proportionnel aux équipements et services proposés aux habitants ; La santé financière d'une collectivité s'apprécie non pas sur un investissement ponctuel mais bien sur l'aptitude à reconstituer une capacité d'autofinancement entre deux périodes d'investissement. Tout administré intéressé par les projets et leurs financements a pu assister à des réunions publiques d'information proposées tout au long du mandat.



L'Étrellais d'avril 2013 reprend comme chaque année, le bilan de l'année écoulée et le budget primitif pour l'année en cours, comptes votés par le conseil municipal en Séance Publique du 8 avril 2013.

Le PIJ - PAE d'Argentré, service de Vitré Communauté.

Les services « Point Information Jeunesse » et « Point Accueil Emploi » vous accueillent gratuitement au 21b rue Alain d'Argentré (entre l'agence immobilière AIT et le vétérinaire)

Le Point Accueil Emploi est un service de proximité ouvert à tous permettant aux utilisateurs d'être aidés dans leur recherche d'emploi (entretiens personnalisés, réalisation de CV et lettre de motivation, réponses aux offres d'emploi, préparation aux entretiens, formations possibles, ...)

Des cafés-discut gratuits et ouverts à tous :

- Je recherche un emploi d'aide à domicile
Samedi 19 octobre de 10h à 12h
- Des informations sur la VAE (Validation des acquis de l'expérience). *En partenariat avec la cyber-base de Vitré.*
Jeudi 19 décembre de 10h à 12h
- J'envisage de passer un concours dans la fonction publique. Samedi 21 décembre de 10h à 12h
- Je crée mon espace personnel sur le site de pôle emploi. *Atelier délocalisé de Pôle Emploi.*
Jeudi 16 janvier de 10h à 12h
Jeudi 27 février de 10h à 12h
Jeudi 10 avril de 10h à 12h
Mardi 8 juillet de 15h à 17h

- Les services à votre disposition dans le cadre d'une recherche d'emploi. *Atelier délocalisé de Pôle Emploi.* Jeudi 6 février de 10h à 12h et Jeudi 17 avril de 10h à 12h
- Je recherche un emploi dans l'industrie .
Samedi 22 février de 10h à 12h
- L'importance des réseaux sociaux dans sa recherche d'emploi. *En partenariat avec la cyber-base de Vitré.*
Mardi 4 mars de 15h à 17h

Le Point Information Jeunesse est un lieu de soutien, d'échanges et d'expression pour les jeunes. Ils peuvent trouver des informations sur tous les thèmes de la vie quotidienne.

- Je souhaite préparer le BAFA .
Mardi 29 octobre de 15h à 17h
- Garder des enfants, c'est pour moi.
Samedi 9 novembre de 10h à 12h
- Préparer son CV et sa lettre de motivation pour un job d'été.
Jeudi 6 mars de 10h à 12h
Vendredi 14 mars de 14h à 16h
Mardi 29 avril de 15h à 17h
Mardi 6 mai de 15h à 17h
- Baby sitting dating. Rencontre entre parents et jeunes baby-sitters.
Samedi 14 juin de 10h à 12h



NOS HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi 9h – 12h
Mercredi 9h-12 et 14h- 18h
Jeudi 14h – 18h
Vendredi 9h – 12h
Samedi 9h -12h
Créneaux de rdv mardi –vendredi après-midi et jeudi matin. Fermé le samedi pendant les vacances scolaires
pij-argentre@vitrecommunaute.org
<http://www.ij-bretagne.com/blogs/argentre-du-plessis/>
Tél. 02 99 96 54 01

Aide sociale

Réception des dossiers sur rendez-vous à la mairie les mardis après-midi semaine impaire et les jeudis.





Du vendredi 24 janvier 2013 au dimanche 26 janvier 2014 de 9h00 à 18h00, les Compagnons du Devoir ouvriront au public leur Maison de : **RENNES (35000)** située au 2, Rue Jules Verne

Cet événement sera l'occasion de faire découvrir à tous leurs métiers et les formations en alternance qu'ils proposent aux jeunes.

Des ateliers vivants animés par des apprentis et des itinérants montreront des techniques et des réalisations pour faire connaître la réalité passionnante de ces métiers. **Des points d'informations sur les Compagnons du Devoir, l'apprentissage, le voyage sont également prévus.**

En plus des familles, les **entreprises partenaires** des Compagnons du Devoir, les professionnels de l'éducation et de l'orientation ainsi que les **institutionnels locaux** sont conviés.

Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France

Constituée selon la loi de 1901, reconnue d'utilité publique

2, rue Jules Verne - 35000 Rennes
Tél. : 02 99 65 14 00 - Fax : 02 99 65 53 33



L'an dernier, l'entreprise d'insertion « le Relais » (basée à Acigné) a posé de nouveaux conteneurs sur certaines communes du territoire syndical (uniquement celles de plus de 1000 habitants pour des raisons logistiques). Le but est de détourner les textiles des bacs à ordures ménagères.

Félicitons-nous du geste de nos habitants car le ratio national est de 1.8 kg/habitant et nous en sommes à 4.15kg/habitant. Une marge d'amélioration existe pourtant, puisque le ratio théorique est de 11kg/habitant.

PRÉ-PLAINTÉ EN LIGNE

La pré-plainte en ligne permet à tout citoyen de rapporter par internet sur le site <https://www.preplainte-enligne.gouv.fr/> les informations nécessaires au recueil effectif de sa plainte et de choisir l'unité de gendarmerie ou le service de police dans lequel il souhaite venir la signer. Cette possibilité de déclaration en ligne s'adresse uniquement aux victimes d'atteintes aux biens dont l'auteur est inconnu.

Un gain de temps pour la victime

L'usager remplit le formulaire en ligne. Un message simplifié est adressé à l'unité choisie par l'internaute. Une fois le courriel reçu par l'unité ou le service, la victime est contactée dans les 24 heures pour fixer un rendez-vous et prodiguer des conseils pour la poursuite de la procédure.

Le jour du rendez-vous, le gendarme ou le policier accueille la victime à l'unité qui, muni du numéro de dossier fourni par le plaignant, peut éditer un procès-verbal pré-rempli avec les informations transmises par l'usager. Ce procès-verbal pourra être complété avant d'être signé par la victime. Les investigations pourront alors débuter.

Dans le cas où la victime ne se présente pas au rendez-vous fixé, ni aux autres rendez-vous qui seraient arrêtés par la suite, elle dispose de 30 jours pour venir valider sa plainte. Après ce délai, les données transmises sont automatiquement effacées.

Au final, la pré-plainte en ligne offre un gain de temps pour la victime, qui bénéficiera alors d'un accueil personnalisé dans l'unité de son choix.

DON DU SANG

Au nom des 2000 malades qui sont transfusés chaque mois en Bretagne, nous tenons à vous remercier d'avoir reçu récemment le don du sang dans votre commune d'Étrelles. Nous avons accueilli le 20/09/2013 52 personnes, contribuant ainsi à l'approvisionnement régional qui s'élève à 800 dons quotidiens. Nous vous invitons à transmettre tous nos remerciements aux personnes qui ont pris

part à la réalisation de cette collecte, soit par leur implication dans l'organisation pratique soit par leur participation personnelle.

Pour toute information complémentaire sur le don du sang et l'EFS Bretagne, n'hésitez pas à contacter notre service communication : bretagne@efs.sante.fr ou au 02.99.54.74.18





ACCUEIL ET ÉCOUTE

Ouverture au centre social de Vitré d'une permanence d'accueil et d'écoute pour les personnes en deuil.

Le collectif Vivre son deuil Bretagne, qui regroupe 5 associations d'accompagnement au deuil et ou à la fin de vie, organise depuis 5 ans sur le territoire, avec le soutien du Pays de Vitré-Porte de Bretagne, des actions en direction du grand public et des personnes en deuil, en particulier.

Suite à ces rencontres, des demandes de permanence sur le Pays de Vitré-Porte de Bretagne ont émergé.

Comprendre le deuil et son processus, exprimer sa souffrance et ses émotions liées au deuil, parler de l'absence de l'autre... Autant de besoins que font remonter les personnes en souffrance.

Dans la poursuite de ces actions, et afin de venir en aide aux personnes les plus vulnérables, les bénévoles du collectif mettent en place une permanence mensuelle sur Vitré, à compter du mois de septembre, destinée aux personnes en deuil (deuil ancien ou récent).

Collectif vivre son deuil Bretagne-Permanence
Dernier lundi du mois de 13h30 à 15h00
Centre Jacques Boyer à Vitré
Anonyme et gratuit



COMMUNIQUE MAIRIE

Du 16 septembre au 13 décembre 2013, l'accueil CPAM de Vitré est transféré pendant travaux

En raison de travaux d'aménagement, l'accueil Cpm de Vitré - situé 16 rue du 70e régiment d'Infanterie - est fermé et transféré dans les locaux de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

1 - 3 rue de Sévigné à Vitré

Jours et horaires d'ouverture :

- **Accueil sur rendez-vous** - uniquement en appelant le 36 46
Lundi - mardi - jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- **Accueil sans rendez-vous**
Mercredi - vendredi : de 8h30 à 17h00

Toutes les informations sur www.ameli.fr ou au 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

GUIDE AIDES HABITAT ANCIEN

La réhabilitation énergétique des logements anciens est un enjeu majeur pour les prochaines années.

L'Etat engage un plan national de rénovation, avec pour les particuliers, des aides directes. Ces investissements permettront également de développer l'emploi dans le secteur du bâtiment.

Depuis l'été, une première mesure importante a consisté à augmenter les plafonds de ressources des ménages éligibles aux aides de l'ANAH et d'augmenter les aides « habiter mieux » Ainsi deux fois plus de ménages vont pouvoir être aidés (pour certains projets jusqu'à 80% ou 100% de l'investissement).

L'agglomération soutient financièrement ces dispositifs, Vitré Communauté attribue également des subventions pour d'autres priorités locales, notamment les acquisitions en centre-bourg sur les communes rurales.

Afin de s'y retrouver, la maison du logement a édité un guide destiné aux particuliers ayant un projet de travaux sur un logement ancien.

Il reprend l'ensemble des aides possibles sur le territoire de Vitré Communauté pour les propriétaires occupants, les bailleurs, les futures acquéreurs et investisseurs :

- Aides à l'accession à la propriété de Vitré Communauté et du conseil Général
- Aides ANAH et du programme Habiter Mieux

- Aide à la réalisation d'études thermiques de Vitré Communauté
- Aides fiscales (crédit d'impôt développement durable, éco-prêt à taux zéro, TVA réduite, certificats d'économie d'énergie)

Le guide est également en consultation et en téléchargement sur le site de Vitré Communauté :

http://www.vitrecommunaute.org/guide_aides_ancien.pdf

L'ensemble des partenaires de la maison du logement (PACT, ADIL, ESPACE Info Energie, architecte-conseil) sont à la disposition des ménages pour les accompagner dans la réalisation de leur projet de travaux.

NOUVEAU SERVICE GRATUIT À LA MAISON DU LOGEMENT :

Permanence d'un architecte conseil du réseau Conseil en Architecture et Urbanisme du département.

A partir du mois d'octobre, Pascal LESOURD, architecte-conseil, dispensera aux particuliers (et aux élus) des conseils en matière d'architecture et d'urbanisme : projet de construction, de rénovation, demande de permis de construire, compréhension de documents d'urbanisme...

Monsieur LESOURD sera présent à la Maison du Logement au 40 rue Poterie à Vitré les 2^{es} mercredi du mois (l'après midi sur rendez-vous) : les 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2013. Les rendez-vous sont à prendre auprès du Service Logement de Vitré Communauté

au 02 99 74 02 87.

Sur le territoire de Vitré Communauté, l'architecte-conseil tient également des permanences en Mairies de Châteaubourg, Domalain, Louvigné de Bais et au pôle aménagement de la ville de Vitré (contactez les communes pour prendre RDV).

Conseil municipal du 8 avril 2013

PRESENTS : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BUFFET Christèle, HARNOIS Rachel, LOUVEL Valérie, MM : DAVENEL Stéphane, FESSELIER Laurent, FREREUX René, LEGOURD Christian, MADELINE JeanClaude, MARTIN Hervé, MAUXION Jean-Luc, RIAUDEL René, THÉBERT Noël, TUMOINE Daniel

EXCUSÉ : Excusé ayant donné procuration : M. JAGLINE Loïc à Mme MORICE Marie-Christine

Observation faite par M MAUXION sur l'utilité du secrétaire de séance désigné à chaque conseil municipal ! Doubleton avec la présence du secrétaire général et sa prise de notes. M MADELINE répond que cela est règlementaire, et que chaque conseiller municipal s'y astreint à son tour depuis le début du mandat.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 Février est adopté.

■ FINANCES LOCALES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux passent de

- TH = 14.73%
- TFB = 13.92%
- TFNB = 37.50%

- Taxe d'habitation : 15.02%
- Taxe sur le foncier bâti : 14.34%
- Taxe sur le foncier non-bâti : 37.50%

Résultat du vote : Pour : 9 ; Contre : 6 ; abstention : 0. (Vote à bulletin secret)

■ FINANCES LOCALES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2012 DU BUDGET COMMUNE

Les opérations de l'exercice 2012 font ressortir les résultats suivants : (tableau n°1)

M. FREREUX précise que pour les 1 790 093.39€ de recettes de fonctionnement, il s'agit des recettes cumulées, et que donc le résultat de la section de fonctionnement est un excédent d'environ 600 000€ pour l'exercice 2012.

Mme Le Maire ayant quitté la salle, et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. MADELINE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités,

Le Conseil Municipal décide :

D'adopter le Compte Administratif 2012 (10 pour, 1 contre, 2 blancs)

D'approuver le Compte de Gestion 2012 du Receveur (10 pour, 3 blancs)

De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes De reconnaître la sincérité des restes à réaliser

Résultat du vote : pour 10, non 1, blancs 2.

■ FINANCES LOCALES – AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET COMMUNE 2012

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2012 comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 714 604.96€
- Excédent de fonctionnement reporté : 153 719.48 €

(Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 11, Contre : 0, abstentions : 3)

■ FINANCES LOCALES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2013

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2013 de la commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 6 470 204.04 € pour la section d'investissement
- 1 937 255.48 € pour la section de fonctionnement

(tableau n°1)

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses de fonctionnement	1 187 105.89€	Dépenses d'investissement	912 317.91€
Recettes de fonctionnement	1 790 093.39€	Recettes d'investissement	711 999.79€
Résultat de fonctionnement de l'exercice	602 987.50€	Résultat d'investissement de l'exercice	- 200 318.12€
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	868 324.44€	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	-82 248.06€

(tableau n°2)

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses de fonctionnement	33 413.11 €	Dépenses d'investissement	24 061.82 €
Recettes de fonctionnement	57 098.65 €	Recettes d'investissement	31 474.57 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	23 685.54 €	Résultat d'investissement de l'exercice	7 412.75 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	86 160.70 €	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	165 041.50 €

M. MAUXION s'étonne des 60 000€ d'investissement pour le plateau multisports, le montant lui semblant un peu élevé. M. TUMOINE adjoint aux Sports en charge de ce dossier lui répond, qu'au contraire, la Commune est plutôt dans la tranche basse au regard des devis reçus en Mairie (allant même jusqu'à 95 000€), et que la Commune allait s'efforcer de respecter cette enveloppe budgétaire.

(15 votants Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 11, Contre : 3, abstentions : 1)

■ FINANCES LOCALES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2012 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

(tableau n°2)

Monsieur DAVENEL précise que, pour les recettes de fonctionnement, la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) est venue remplacer la Participation pour le Raccordement à l'Egout (PRE).

Mme Le Maire ayant quitté la salle, et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. MADELINE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités,

Le Conseil Municipal décide :

Conseil municipal du 8 avril 2013 (suite)

- D'adopter le Compte Administratif 2012
- D'approuver le Compte de Gestion 2012 du Receveur
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes

(Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 11, Contre : 0, abstentions : 2)

■ FINANCES LOCALES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2012 comme suit :

- – Excédent d'investissement reporté : 165 041.50 €
- – Excédent de fonctionnement reporté : 86 160.70 €

(Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 13, Contre : 0, abstentions : 2)

■ FINANCES LOCALES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2013

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2013 du Service Assainissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 194 821.50 € pour la section d'investissement
- 135 446.70 € pour la section de fonctionnement

(Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 12, Contre : 0, abstentions : 3)

■ FINANCES LOCALES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2012 DU BUDGET ZA PIQUET-OUEST

Les opérations de l'exercice 2012 font ressortir les résultats suivants : (tableau n°3)

Mme Le Maire ayant quitté la salle, et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. MADELINE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités,

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le Compte Administratif 2012
- D'approuver le Compte de Gestion 2012

du Receveur

- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes

(Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 12, Contre : 0, abstention : 1)

■ FINANCES LOCALES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ZA PIQUET-OUEST 2013

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2013 de la ZA Piquet-Ouest qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 991 434.65 € pour la section d'investissement
- 929 995.98 € pour la section de fonctionnement

(Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 13, Contre : 0, abstentions : 2)

■ FINANCES LOCALES – APPROBATION DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU COMPTE DE GESTION DU

Receveur pour l'exercice 2012 du Budget ZAC de la Plesse

Les opérations de l'exercice 2012 font ressortir les résultats suivants :

(tableau n°3) ZA Piquet Ouest

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses de fonctionnement	349 985.76€	Dépenses d'investissement	346 434.65€
Recettes de fonctionnement	346 435.49€	Recettes d'investissement	560 982.22€
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-3 550.27 €	Résultat d'investissement de l'exercice	214 547.57 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	- 3 551.33 €	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	153 565.35€

(tableau n°4) ZAC de la Plesse

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses de fonctionnement	39 683.37€	Dépenses d'investissement	39 682.36€
Recettes de fonctionnement	39 682.36€	Recettes d'investissement	21 651.70€
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-1.01 €	Résultat d'investissement de l'exercice	-18 030.66€
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	-0.74 €	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	-39 682.36 €

(tableau n°4)

Mme Le Maire ayant quitté la salle, et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. MADELINE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités,

De plus, deux conseillers municipaux, M. THEBERT et M. MARTIN, ne prennent pas part au vote sur ce dossier.

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le Compte Administratif 2012
- D'approuver le Compte de Gestion 2012 du Receveur
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes

(Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 9, Contre : 0, abstentions : 2)

■ FINANCES LOCALES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ZAC DE LA PLESSE 2013

Deux conseillers, M. THEBERT et M. MARTIN, ne participent ni au débat ni au vote sur ce dossier.

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2013 de la ZAC de la Plesse qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes

Conseil municipal du 8 avril 2013 (suite)

à la somme de :

- 704 364.72 € pour la section d'investissement
- 689 693.37 € pour la section de fonctionnement

(Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 10, Contre : 1, abstentions : 2)

■ FINANCES LOCALES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2012 DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF

Le Conseil Municipal doit valider le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe Lotissement Le Pré Neuf.

Le résultat pour 2012 est nul puisque ce budget a été voté fin 2012, par la délibération N°2012-67 en date du 29/10/2012. Il n'y a donc eu aucune opération.

Mme Le Maire ayant quitté la salle, et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. MADELINE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités,

De plus, trois conseillers municipaux, Mme HARNOIS, M. MARTIN et M. TUMOINE, ne prennent pas part au vote sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le Compte Administratif 2012
- D'approuver le Compte de Gestion 2012 du Receveur
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes

(Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 10, Contre : 0, abstention : 0)

■ FINANCES LOCALES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 POUR LE LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF

Mme HARNOIS, M. MARTIN, M. TUMOINE ne participent ni au débat, ni au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2013 du

Lotissement Le Pré Neuf qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 535 000 € pour la section d'investissement
- 545 010 € pour la section de fonctionnement

(Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 11, Contre : 0, abstention : 1)

■ FINANCES LOCALES – SOUSCRIPTION DE DEUX EMPRUNTS

1^{er} emprunt :

Mme Le Maire expose qu'il y a lieu de contracter un emprunt de 2 500 000€ pour combler le besoin de financement lié aux investissements de la Commune.

Quatre établissements ont été consultés : La Banque Postale, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel. Nous avons reçu 4 offres.

Après avis favorable de la Commission Finances, réunie le 03 Avril dernier, il est proposé au Conseil Municipal de contracter un emprunt pour moitié à taux fixe et pour moitié à taux variable.

L'objectif étant de réduire au maximum le coût de l'emprunt tout en minimisant les risques puisque que le taux variable est contracté uniquement sur la moitié du panier.

M. MAUXION s'inquiète de l'augmentation de l'encours de la dette pour la Commune.

Mme MORICE répond qu'il est évident que la dette par habitant va progresser, mais que cette augmentation est liée aux différents investissements de la Commune, et que le Trésorier l'avait dit en février 2012.

M MAUXION reprend qu'il aurait fallu connaître la dette par habitant avant de voter l'emprunt.

Madame Le Maire répond qu'un cabinet Spécialisé en finances des collectivités (par le biais d'une convention), a analysé les 4 offres reçues, proposé la plus intéressante à la commission finances, puis au Conseil Municipal. Les nouveaux et anciens emprunts seront analysés pour déterminer l'encours de la dette de la Commune et des scénari pourront être soumis (sur des renégociations éventuelles

d'anciens prêts pour faire baisser l'encours ou modifier la durée).

M. MAUXION rajoute qu'il y aurait pu avoir des simulations : Mme Le Maire répond que ce sont ses mêmes remises en cause du projet Pôle enfance, aujourd'hui pour l'emprunt, hier sur les travaux, et avant sur l'utilité du pôle enfance et ce malgré l'analyse du Trésorier sur les capacités à investir de la Commune, demandée par M. MAUXION déjà en 2012 avant le vote du budget.

Pour information, entre 2004 et 2005, la dette par habitant était passée de 457 € à 1204 €, pour des emprunts DEXIA contractés pour la construction du complexe sportif.

Le Conseil Municipal décide :

De contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole pour un montant de 1 250 000€ à rembourser sur 15 ans, à un taux fixe de 3.70%.

La périodicité des échéances est trimestrielle.

Les frais d'engagement sont de 1 250€, et les pénalités de remboursement anticipé basées sur des indemnités actuarielles.

(Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 12, Contre : 2, abstentions : 1)

2^e emprunt :

M MARTIN exprime des doutes sur l'opportunité d'un taux variable alors que les taux fixes sont actuellement bas.

Mme Le Maire précise que pour suivre l'évolution des taux et de l'endettement de la Commune, la Commune est assistée par le cabinet spécialisé Finances Actives, qui travaille aussi avec Vitré Communauté et Argentré du Plessis, collectivités ayant besoin d'emprunts importants.

Par conséquent, en cas de hausse des taux, la Commune sera avertie (suivi hebdomadaire) et pourra rebasculer son emprunt en taux fixe, dans les meilleurs délais et à des conditions non pénalisantes.

Ce suivi de la dette et la réactivité sont des compétences spécifiques justifiant la convention avec Finances Actives.

M MAUXION ajoute que certaines collectivités sont en mauvaise position pour

Conseil municipal du 8 avril 2013 (suite)

avoir souscrit des taux variables. Madame Le Maire répond que pour ces collectivités il s'agissait de DEXIA, et d'emprunts suisses, sans comparaison avec le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole, des banques locales et connues.

Le conseil municipal décide :

- De contracter un emprunt auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 1 250 000€ à rembourser sur 20 ans, à un taux variable suivant l'index Euribor 3 mois + 2.31 % de marge. La périodicité des échéances est trimestrielle.

Les frais d'engagement sont de 1 875€, et les pénalités de remboursement anticipé sont de l'ordre de 3% du capital restant dû.

(Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 9, Contre : 4, abstentions : 2)

■ FINANCES LOCALES – SOUSCRIPTION DE DEUX PRÊTS- RELAIS

Dans l'attente d'un retour du FCTVA pour les travaux de l'école, versé à N+2, c'est-à-dire en 2015, il convient de contracter deux prêts-relais (prêt à court terme) de 500 000€.

Le Conseil Municipal décide :

- De contracter un prêt-relais auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 500 000€ à rembourser sur 2 ans, à un taux variable suivant l'index Euribor 3 mois + 2.21 % de marge.

La périodicité des échéances est trimestrielle.

Les frais d'engagement sont de 1 250€, et il n'y a pas de pénalités de remboursement anticipé.

- De contracter un prêt-relais auprès du Crédit Agricole pour un montant de 500 000€ à rembourser sur 2 ans, à un taux variable suivant l'index Euribor 3 mois + 1.80 % de marge. La périodicité des échéances est trimestrielle.

Les frais d'engagement sont de 500€, et il n'y a pas de pénalités de remboursement anticipé.

(Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 12, Contre : 2, abstention : 1)

■ RUE DES SAULNIERS – ACQUISITION DE TERRAINS POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Dans sa séance du 25 Février 2013, le Conseil Municipal a validé l'acquisition par la Commune d'une partie des terrains des riverains de la Rue des Saulniers, pour les travaux d'aménagement de cette même rue.

Après information par l'étude de Maître ODY, il s'avère que deux propriétés sont grevées d'inscriptions de privilège de prêteur de deniers (hypothèques).

Par conséquent pour pouvoir acter la vente, il est nécessaire de procéder à une mainlevée partielle de ces inscriptions. Le coût estimatif est de 280€ par dossier soit 560€ environ pour les deux propriétés.

Le Conseil Municipal accepte la prise en charge du coût de ces mainlevées.

Mme Le Maire explique l'intérêt de payer ces frais de mainlevée plutôt que de laisser ces hypothèques et prendre le risque, qu'en cas d'impayés des anciens propriétaires, les banques deviennent propriétaires de ces bouts de parcelles. Cela évite aux élus d'avoir à gérer, à posteriori, des dossiers non soldés lors des ventes ou achats par la collectivité.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 15, Contre : 0, abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

a) Festival des marches de Bretagne : ouverture du festival sur le site de Cap Bretagne les 29 et 30 juin 2013.

b) DIA Vente LÉBOUC : parcelles cadastrées section B n°309, 675 et 1602 d'une superficie de 1066m², avec habitation (130m² de surface habitable) pour un montant de 175 000€.

Pas de préemption par la Commune.

c) DIA échange POUSET/RENAULT. Pas de préemption par la Commune

d) Travaux LGV – Position du calvaire au Sud-Est du rond-point de la Petite Coironnière conformément à l'avis des riverains, suite à la réunion avec M DAVENEL et Eiffage.

e) M. MAUXION précise que l'association des commerçants est favorable à l'installation d'un vendeur ambulant de kebab, burgers et panini un soir dans la semaine.

Conseil municipal du 29 avril 2013

PRÉSENTS : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, MM : DAVENEL Stéphane, FESSELIER Laurent, FREREUX René, JAGLINE Loïc, LEGOURD Christian, MADELINE Jean-Claude, RIAUDEL René, TUMOINE Daniel

EXCUSÉ(S) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BUFFET Christèle à M. FESSELIER Laurent, LOUVEL Valérie à Mme MORICE Marie-Christine, MM : MAUXION Jean-Luc à M. FREREUX René, THÉBERT Noël à M. MADELINE Jean-Claude

EXCUSÉ(S) : Mme HARNOIS Rachel, M. MARTIN Hervé

■ ATTRIBUTION AUX ASSOCIATIONS 1ER ADDITIF

Nous avons reçu après le vote du Budget Primitif de la Commune, les pièces com-

plémentaires ou manquantes de certaines associations, informations règlementaires pour l'attribution de subventions.

Par conséquent, voici le 1er additif de subventions proposé au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal décide : (*tableau n°1 en page suivante*)

D'attribuer les subventions présentées ci-dessus aux associations

De charger Mme Le Maire de faire connaître cette décision aux associations concernées

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 13, Contre : 0, abstentions : 0)

■ ZA PIQUET-OUEST VENTE D'UN LOT

Acquisition du lot 2E de la part de Monsieur et Madame ROCA Antoine et Emilie.

D'une superficie de 1 120m² et d'une surface de plancher maximale de 784m², Mme Le Maire souligne au Conseil Municipal qu'on ne peut pas facturer de la TVA aux acquéreurs de lot sur un terrain que la Commune a acheté à l'époque sans TVA à M. MERET. Par conséquent, le coût du terrain est répercuté sans TVA et distingué dans le prix de vente global.

Conseil municipal du 29 avril 2013

(tableau n°1) Additif subvention

Nom de l'association	Subvention 2013
Centre de loisirs	15 300 €
Association Cantonale Argentré / Roumanie	58€
ASSE	(85 maternelles x 1,01€) + (144 primaires x 1.51€) = 303.29€
Bibliothèque	637.5€

■ ZA PIQUET-OUEST – VENTE D'UN LOT

Acquisition du lot 3B de la part de Monsieur LERAT Bertrand (SCI MAELIG).

D'UNE SUPERFICIE DE 1 334M² ET D'UNE SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE DE 933M². ZA PIQUET-OUEST – VENTE D'UN LOT

Acquisition du lot 2A/C/D de la ZA Piquet-Ouest, de la part de Monsieur LEGENDRE Pascal (SCI des Artisans).

Ce lot, cadastré ZK N°185, d'une superficie de 4 342m² et d'une surface de plancher maximale de 3 039m².

■ ZA PIQUET-OUEST – VENTE D'UN LOT

Du lot 3A de la ZA Piquet-Ouest, de la part de Monsieur MOREL Noel (SCI EPIOUEST).

Ce lot, cadastré ZK N°189, d'une superficie de 2 602m² et d'une surface de plancher maximale de 1 821m².

■ ZA PIQUET-OUEST – CESSION D'UNE PARCELLE AU CONSEIL GÉNÉRAL

Lors de l'installation d'un réseau de fibre optique le long de la RD 178, l'entreprise en charge de l'installation a implanté une partie du réseau sur la parcelle communale de la ZA Piquet Ouest. Afin de rectifier cette erreur, il a été convenu avec le Conseil Général de céder gratuitement la partie en question, d'une surface de 106m².

Mme Le Maire précise que tous les frais (bornage, notaire) liés à cette cession sont à la charge du Conseil Général.

■ SUBVENTION POUR LES ABRIBUS

Dans le cadre de l'aménagement de la Rue des Saulniers, la Commune a prévu l'installation de deux abribus dont le coût est subventionnable par Vitré Communauté.

La subvention est plafonnée à 1 500€ par abribus soit pour Etreilles en fonction du taux de modulation applicable, un montant de 288€/abribus.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 13, Contre : 0, abstentions : 0)

■ PLATEAU MULTISPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE VITRÉ COMMUNAUTÉ

La Commune a prévu la construction d'un plateau multisports à proximité du complexe sportif du Pré du Bourg.

Cet investissement peut bénéficier d'une dotation aux équipements sportifs de la part de Vitré Communauté à hauteur de 24% modulés du montant de la dépense d'équipement.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 13, Contre : 0, abstentions : 0)

■ AMÉNAGEMENT FONCIER LGV - MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES ENTRE ETELLES ET ARGENTRÉ DU PLESSIS

Cette modification consiste en un échange de terrains entre les Communes d'Etreilles et d'Argentré du Plessis. Cet échange concerne le même propriétaire. Il cède 320m² sur Etreilles contre 470m² sur Argentré du Plessis en échange.

Elle ne donnera pas lieu à enquête publique spécifique autre que l'enquête publique relative au projet d'aménagement foncier,

et tous les frais seront à la charge d'Eiffage Rail Express. Aucun frais ne sera à la charge de la Commune.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 13, Contre : 0, abstentions : 0)

■ AMÉNAGEMENT FONCIER LGV – VOIRIES ET CHEMINS

Mme Le Maire indique au Conseil Municipal que, dans le cadre des opérations d'aménagement foncier, en application des articles L121.17 du Code Rural et de la Pêche Maritime, il appartient au Conseil Municipal, lorsqu'il est saisi par la commission intercommunale d'aménagement foncier d'une part, de se prononcer sur les propositions tendant à la suppression de chemins ruraux ou à la modification de voies communales, d'autre part de décider de façon expresse la création de chemins ruraux, la création et les modifications de tracé ou d'emprise des voies communales qui lui paraissent nécessaires à l'intérieur du périmètre d'aménagement foncier.

- Création du chemin d'exploitation suivant :

Section : YM

Itinéraire Localisation : La Coironnière

Longueur : 155 m

M. DAVENEL indique une réserve, à savoir l'autorisation du Conseil Général gestionnaire de la RD 178 sur laquelle sortira directement ce chemin. Il souligne que le dénivelé risque d'être important, sauf aménagements spécifiques (rampe empierrée et fossé de collecte des eaux de ruissellement). Tous ces points ont été validés par la commission Espace Rural.

Le Conseil Municipal prend acte de la création du chemin d'exploitation proposé par la CIAF.

- Création de la voie mixte suivante : ,
Section : Y0

Itinéraire Localisation : Le Pot Devinière
Longueur : 452 m

Après examen des plans et documents présentés, le Conseil Municipal approuve la création de voie dite mixte par le maître d'ouvrage de la LGV, Eiffage Rail Express.

Conseil municipal du 29 avril 2013 (suite)

- Abandon des chemins ruraux suivants :

Section	N°	Surface
ZW	10	880 m ²
ZW	13	1953 m ²
ZW	95	278 m ²
ZW	105	193 m ²
ZW	74	257 m ²
ZW	114	856 m ²
ZW	40	500 m ²
TOTAL		5 917 m²

Il indique que la commission a relevé également que deux autres chemins à la Riauté et un la Rieudière et un autre à Baillé, disparaissent dans l'emprise du tracé de la LGV et ne sont pas comptabilisés dans le tableau fourni.

Ces chemins sont intégrés dans le tableau ci-dessus.

Vu l'article L.121-17 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

D'approuver le projet de modification à apporter au réseau des voies communales et chemins ruraux proposées par la CIAF, sous réserve de l'autorisation du Conseil Général pour la sortie du chemin d'exploitation créé à la Coironnière (section YM, 155 mètres), et avec les modifications ci-après : Abandons supplémentaires des chemins ruraux suivants :

- ZW N°105 : 193 m²
- ZW N°74 : 257 m²
- ZW N° 114 : 856 m²
- ZW N°40 : 500 m²

De supprimer les chemins ruraux suivants cadastrés ZW N°10, 113, 95, 105, 74, 114 et 40.

De charger Mme Le Maire de faire connaître cette décision.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 13, Contre : 0, abstentions : 0)

■ AMÉNAGEMENT FONCIER LGV – TRAVAUX CONNEXES

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre reçue du président de la Commission d'Aménagement Foncier, dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier de la Commune d'Étrelles lié à la réalisation de la LGV.

Le Conseil Municipal doit, conformément aux dispositions de l'article L 133.2 du

Code Rural et de la Pêche Maritime, indiquer s'il entend assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'aménagement foncier décidés par la Commission d'Aménagement Foncier.

Les travaux connexes pour la Commune d'Étrelles sont estimés à 105 210.60€ H.T. décomposés comme suit :

- Aménagement de sols : 6 450€
- Hydraulique : 12 480€
- Plantations et boisements : 66 176 .60€
- Voiries : 10 540€
- Imprévus : 9 564€

Suite à la demande de détail des dépenses liées à ces travaux connexes de M. DAVENEL, Mme Le Maire fait lecture d'un document récapitulatif. Il est par contre demandé de rajouter la signalisation verticale et horizontale dans ces travaux dans la délibération.

Le Conseil Municipal décide :

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 13, Contre : 0, abstentions : 0)

■ AMÉNAGEMENT FONCIER LGV – DÉLÉGATION DES TRAVAUX CONNEXES

Mme Le Maire indique que la Commune est impactée en tant que propriétaire sur environ 7 ha. Les propositions de compensations reçus ne sont pas satisfaisantes. La Commission Espace Rural du 18 Avril dernier, il a été émis l'idée de récupérer le terrain de l'actuelle base vie d'Eiffage, terrain tout équipé, et pourrait donc recevoir après l'ouverture de la ligne une zone d'activités pour des entreprises.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 13, Contre : 0, abstentions : 0)

■ FRANCE TÉLÉCOM – PROROGATION DES PERMISSIONS DE VOIRIE

Les permissions de voirie (réseaux aériens, souterrains, cabines téléphoniques, armoires électriques...) accordées à France Télécom sont expirées depuis le 18 Mars 2013. Orange-France Télécom a demandé à la Mairie une prorogation de ces permissions pour 15 ans. Cette prorogation est accordée par un arrêté de permission de voirie. Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement

de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé,

Considérant que les tarifs maxima ont été fixés pour 2006 par le décret N°2005-1676,

Considérant que ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année,

Pour l'année 2013 la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Domaine public routier

- 40€ par km et par artère en souterrain
- 53.33€ par km et par artère aérien
- 26.66€ par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Domaine public non-routier

- 1 333.19€ par km et par artère en souterrain et en aérien
- 866.57€ par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

• Les montants seront revalorisés au 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 13, Contre : 0, abstentions : 0)

■ PÔLE ENFANCE – ASSURANCES CONSTRUCTIONS- CHOIX DE L'ORGANISME D'ASSURANCE

Dans le cadre de la souscription des assurances construction pour le Pôle Enfance (Tous risques Chantier et Dommages Ouvrage), une consultation a été lancée du 16 Janvier 2013 au 22 Février 2013.

3 entreprises ont proposé une offre pour ce marché à procédure adaptée (SMACL, GROUPAMA et EICL)

La Commission Marchés s'est réunie le 26 Mars dernier pour analyser les offres, en compagnie de Monsieur Philippe D'ORANGE, dirigeant de la société Consul-tassur, qui a été chargé d'organiser la consultation et d'analyser les offres.

La Commission Marchés propose au Conseil Municipal de retenir les offres de

Conseil municipal du 29 avril 2013 (suite)

l'assurance SMACL pour un montant de 8 352.12€ TTC pour l'assurance TRC (sans l'option « pertes financières ») et de 21 091.50€ TTC pour l'assurance Dommage-Ouvrage (sans l'option « dommages immatériels consécutifs »), soit un total de 29 443.62€ TTC pour un montant de base de 3 000 000€.

Mme Le Maire précise que la TRC couvre les risques pour la Commune pendant le chantier. Elle prend comme exemple un SDIS qui a pris feu avant la réception. La DO couvre la Commune pendant 10 ans après les travaux.

De retenir l'offre de la SMACL dans les conditions exprimées ci-dessous

Candidats • Lot 1 TRC

SMACL : TRC avec provision révisable au taux de 0.226% + Option « Risques Chantier du Maître de l'ouvrage » avec provision révisable au taux de 0.03%

Candidats • Lot 2 DO

SMACL : DO avec prime provisionnelle révisable au taux de 0.63% + Option « Bon fonctionnement des éléments d'équipements » avec prime provisionnelle révisable au taux de 0.015%

Précision : Tous les taux de révision sont exprimés hors taxes et hors catastrophes naturelles

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 13, Contre : 0, abstentions : 0)

■ PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN POSTE D'AD- JOINT TECHNIQUE 2E CLASSE

Le contrat de travail d'un agent communal, recruté en CDD, arrive à terme au 30 Avril 2013. Cet agent avait été engagé, au service voirie, pour pallier l'absence d'un agent, en arrêt maladie de longue durée.

Afin d'assurer la continuité du service et la qualité des travaux de voirie, Mme Le Maire propose de recruter l'agent remplaçant en tant que stagiaire pendant un an. Pour cela, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial 2ème classe à compter du 01 Mai 2013.

L'agent remplit pleinement les fonctions qui lui ont été attribuées, et fait preuve de motivation dans le travail qu'il effectue. Il est bien intégré à l'équipe des services techniques.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 13, Contre : 0, abstentions : 0)

■ PERSONNEL COMMUNAL – INDEMNITÉS D'EXERCICE DES MISSIONS DE PRÉFECTURE (IEMP)

En 2007, une délibération avait été prise pour instaurer l'indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEMP) comme prime de fin d'année aux agents titulaires et stagiaires.

Or, cette prime IEMP est également versée tous les mois à deux agents communaux.

Afin de régulariser la situation et pour prendre en compte l'arrêté du 24 Décembre 2012 modifiant les montants de l'IEMP, la Trésorerie indique qu'une nouvelle délibération doit être prise

Les montants de référence annuels de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEMP) qui, suivant le principe de parité entre fonctions publiques d'Etat et territoriale, est susceptible d'être attribuée aux agents territoriaux relevant de certains cadres d'emplois, ont été modifiés au 1er janvier 2012 par un arrêté du

24 décembre 2012. Ces montants étaient précédemment fixés par un arrêté du 26 décembre 1997 qui a été abrogé.

Les nouvelles valeurs annuelles à prendre en compte sont indiquées ci-dessous :

Filière administrative :

• Rédacteurs (tous grades) : 1.492 € (au lieu de 1.250,08 €)

• Adjoints administratifs principaux : 1.478 € (au lieu de 1.173,86 €)

• Adjoints administratifs de 1re classe : 1.153 € (au lieu de 1.173,86 €)

• Adjoints administratifs de 2e classe : 1.153 € (au lieu de 1.143,37 €)

Filière technique :

• Agents de maîtrise et agents de maîtrise principaux : 1.204 € (au lieu de 1.158,61 €)

• Adjoints techniques principaux : 1.204 € (au lieu de 1.158,61 €) - Adjoints techniques : 1.143 € (au lieu de 1.143,37 €)

Filière sanitaire et sociale :

• Atsem principaux : 1.478 € (au lieu de 1.173,86 €)

• Atsem de 1re classe : 1.153 € (au lieu de 1.143,37 €)

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 13, Contre : 0, abstentions : 0)

QUESTIONNES DIVERSES

a) Désignation des jurés d'Assises

Après tirage au sort, sont désignés comme jurés d'Assises de la Commune d'Étrelles :

• CHANQUELIN Joseph, 2 Rue d'Auvergne

• FESSELIER Laurent, 21 Rue de la Champagne

• MORAND Olivier, 13 Rue du Champ Fleuri

• RICHARD Céline, 10 Rue du Champ des Oiseaux

• LAMY Pierre-Yves, 31 La Motte Gérard

• PASSARD Nadya, 3 La Croix Limier

b) Recrutement d'Alexandre LEBAIN au poste de Directeur Général des Services de la Mairie.

Après le lancement de la procédure de recrutement, la Commune a reçu 24 candidatures. 8 ont été sélectionnées par le CDG 35, spécialement mandaté pour organiser le recrutement, et une audition. 4 se sont présentés et 4 autres se sont désistés.

Sur les 4 auditions, en présence de M. DE VITAS et de Mme Le Maire, 2 candidats se sont distingués, dont Alexandre LEBAIN.

Après consultation de la Commission Embauche et des Adjoints, tous, sauf une personne, ont répondu favorablement au recrutement d'Alexandre LEBAIN en tant que DGS de la Commune. Les élus lui souhaitent la bienvenue.

c) Intervention de Monsieur MADELINE Charles

Ce dernier vient exposer les désagréments causés par le bac à verre situé près de chez lui.

M. DAVENEL lui répond que l'emplacement a été réfléchi longuement pour prendre en compte toutes les contraintes de collecte (espace nécessaire pour le camion, pas de réseaux en dessous...). Le bac a été situé à un endroit stratégique pour le confort des usagers.

Conseil municipal du 24 juin 2013

PRESENTS : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : HARNOIS Rachel, LOUVEL Valérie, MM : DAVENEL Stéphane, FESSELIER Laurent, FREREUX René, JAGLINE Loïc, LEGOURD Christian, MADELINE Jean-Claude, MARTIN Hervé, MAUXION Jean-Luc, THÉBERT Noël, TUMOINE Daniel

EXCUSÉ(S) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BUFFET Christèle à M. FESSELIER Laurent

EXCUSÉ(S) : M. RIAUDEL René

Rapport annuel du délégataire pour l'assainissement collectif

le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le rapport d'activités 2012 de la Nantaise des Eaux, délégataire pour l'assainissement collectif

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 14, Contre : 0, abstentions : 0)

■ FINANCES LOCALES – 2^E ADDITIF SUBVENTIONS

Nous avons reçu en Mairie des demandes de subventions supplémentaires : (tableau n°1)

• Mme Le Maire précise que le comice agricole aura lieu le 31 Août prochain à Argentré du Plessis.

Lors d'une réunion des Maires du canton à Argentré du Plessis le 30 mai 2013, l'association des Jeunes Agriculteurs demandaient une participation aux communes du canton à hauteur de 0.50€/habitant (soit 1 319€ pour Etreilles) pour boucler le budget nécessaire à l'organisation du comice agricole. Mme Le Maire précise les montants alloués par d'autres Communes contactées : Torcé subvention de 200€, Domalain subvention de 500€, Brielles et Vergéal interrogés mais n'ayant pas encore délibéré partiraient sur 0.20€/habitant.

Argentré du Plessis a voté pour la subvention demandée, en raison de l'organisation sur sa Commune cette année. En 2011 Etreilles avait versé 356.65€ pour la fête de l'agriculture organisée au lieu dit les Savatrais. M DAVENEL rappelle qu'une aide logistique pour le fauchage des chemins bordant le site ainsi que le prêt de matériel, et du temps des agents étaient venus compléter cette subvention.

M. MARTIN note que la Commune n'a pas de barème pour ce genre de demande, qu'il s'agit d'une demande de la part d'une

(tableau n°1)

Nom	Objectifs	Subvention 2013	Vote
Mathieu PATTIER	Voyage à but humanitaire au Togo	58€	Vote à l'unanimité 14 voix pour
Association "Rêves de clowns"	Améliorer le bien-être des enfants hospitalisés et des familles	58€	Vote à l'unanimité 14 voix pour
Dojo Vitréen	Enseigner la pratique du judo aux enfants	112.56€ (7 jeunes x 16.08€)	Vote à l'unanimité 14 voix pour JA du canton
d'Argentré du Plessis	Organisation du comice agricole	527.60€ (0.20€ x 2638 habitants)	Vote à bulletin secret : 8 voix pour, 4 voix contre, 2 votes blancs

(tableau n°2)

Ecole Notre Dame de Lourdes	2013		
	Nombre d'élèves	Coût / élève	Montant
Maternelle	85	885,91 €	75 302,35 €
Élémentaire	144	386,05 €	55 591,20 €
Montant participation	130 893,55 €		

corporation professionnelle, au même titre qu'une association de commerçants artisans. La Commune pourrait avoir aussi à verser une subvention de ce type pour l'organisation d'un salon. M MAUXION ajoute qu'il est de plus en plus fréquent de voir ce genre de demande, pour l'organisation de manifestations de tout ordre, et assez facile de solliciter des subventions auprès des collectivités pour boucler le budget.

■ VIE SCOLAIRE – CALCUL DU COÛT DE L'ÉLÈVE POUR 2013

Le coût de l'élève pour 2013 est de :
 – 885.91€ pour un élève en classe élémentaire
 – 386,05€ pour un élève en classe maternelle

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 14, Contre : 0, abstentions : 0)

■ VIE SCOLAIRE – PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ÉCOLE NOTRE DAME DE LOURDES

M. FESSELIER et M. MARTIN, membres de l'OGEC, n'ont pris part ni au débat ni au vote.

La participation (contrat d'association) de la Commune d'Etreilles à l'école privée Notre Dame de Lourdes est de : (tableau n°2)

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 11, Contre : 0, abstentions : 0)

Vie scolaire – Subvention à caractère social pour l'École Notre Dame de Lourdes

M. FESSELIER et M. MARTIN, membres de l'OGEC, n'ont participé ni au débat ni au vote.

Chaque année la Commune attribue une subvention à caractère social pour les élèves en classe élémentaire de l'école privée Notre Dame de Lourdes, pour les fournitures scolaires.

Elle est calculée sur la base du montant des fournitures scolaires pour un élève de l'école publique, fixé pour 2013, à 28.62€/élève.

Le nombre d'élèves en classe élémentaire étant de 144, la subvention proposée est de 4 121.28€.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 11, Contre : 0, abstentions : 0)

■ LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Après analyse des 12 offres par le cabinet LEGENDRE, et après avis de la Commission de Marché, réunie le 17 Juin 2013,

Conseil municipal du 24 juin 2013

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir :

- Lot 1 : Entreprise Pigeon TP pour un montant de 204 951€ H.T soit 245 121,40€ TTC - Lot 2 : Entreprise LARDEUX pour un montant de 9 913€ H.T soit 11 855,95€ TTC.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 14, Contre : 0, abstentions : 0)

■ PERSONNEL COMMUNAL – VALIDATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Après un avis favorable du Comité Technique Paritaire, qui s'est réuni en séance le 15 Avril 2013.

Le Conseil Municipal valide ce projet de règlement intérieur.

Le règlement interne sera affiché et diffusé à l'ensemble du personnel, qui a été consulté au préalable pour la réalisation de celui-ci. Il deviendra alors opposable à tous les agents.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 14, Contre : 0, abstentions : 0)

■ VITRÉ COMMUNAUTÉ – COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA FUTURE Communauté d'Agglomération

Pour Etreilles, le nombre de conseillers communautaires de droit commun sera de 2. (4 actuellement pour la Commune).

Mme Le Maire précise que l'agglomération va passer à 46 Communes-membres mais gardera le nom de « Vitré Communauté » et les compétences actuelles de Vitré Communauté.

Aujourd'hui, il y a 116 conseillers communautaires, et ce nombre passera à 87.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 14, Contre : 0, abstentions : 0)

■ AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES SAULNIERS – ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION

Au cours de sa réunion du 27 Mai 2013, la Commission permanente du Conseil Général a décidé d'attribuer à Etreilles une subvention de 12 723€ pour la tranche 2 de la rue des Saulniers :

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 14, Contre : 0, abstentions : 0)

■ ACQUISITION TERRAIN DESJARDINS – INDEMNITÉS D'ÉVICTION POUR L'EXPLOITANT

Conformément à l'article L 411-32 du Code Rural, l'exploitant évincé doit être indemnisé « comme il le serait en matière d'expropriation ». Cet article est relatif à la résiliation d'un bail pour cause d'urbanisme.

Le Conseil Municipal décide :

- De valider le montant de l'indemnité d'éviction, 10 799€, versée à l'exploitant pour libérer le terrain
- D'autoriser la SAFER à procéder à la levée d'option de la promesse de vente des Consorts

DESJARDINS, relative à l'acquisition de la parcelle ZO N°142 (ex-ZO N°26p), au prix principal de 42 559,80€, avec une indemnité de remploi pour le propriétaire de 5 260,20€, et une indemnité d'éviction pour l'exploitant de 10 799€.

- D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Mme MORICE précise qu'il sera signé, avec l'exploitant, un bail précaire (qui ne donnera pas lieu une nouvelle fois à indemnité d'éviction) jusqu'au démarrage des travaux de la ZAC.

L'exploitant a également demandé à pouvoir continuer à élaguer les arbres autour du champ et de conserver les tailles d'entretien comme bois de chauffage, et à récupérer au moment de la réalisation du bassin d'orage de la terre pour remettre sur la prairie contiguë.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 14, Contre : 0, abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

a) Courrier de remerciement de Cédric DESILLE pour la subvention attribuée par le Conseil Municipal pour son voyage humanitaire au Cameroun. Il invite les élus à aller voir ses photos sur le site internet

<http://jeannederic-cameroun2013.jimdo.com>

Après analyse des 10 offres, la Commission de Marché, réunie le 29 Mai 2013, propose de retenir l'offre de l'entreprise Sport Développement Urbain pour un montant 50 164€ H.T, soit 59 996,14€ TTC. Il s'agit d'un plateau multisports (15 x 32m) en structure tout inox, sans entretien, et garanti 20 ans pour la structure et 5 ans pour le gazon synthétique.

b) Après avis unanime de la Commission de Marché, il a été décidé de contractualiser le marché, sur une simple décision du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal, afin de permettre, par une installation avant le 31 juillet.

c) Rapport d'analyse de Finances actives relatif à la dette de la Commune

Mme MORICE précise qu'il s'agit d'une analyse de la dette de la Commune au 20 Mai 2013, tout emprunt confondu.

Mme MORICE fait remarquer, dans ce rapport, un pic de remboursement en 2015. Il s'agit en fait deux emprunts relais, un pour la ZA Piquet-Ouest et un pour l'avance de TVA, la commune retouchera en 2015 le FCTVA et les produits de la vente des lots de la ZA.

Le rapport constate que la Commune n'a pas contracté d'emprunt toxique, que ce sont les emprunts à taux variables qui font baisser les taux moyens des emprunts et permettent, dans cette période de faibles taux, de réaliser des économies et qu'une possibilité de renégociation du taux variable d'un emprunt est envisagée par Finance Active, qui alertera la commune dès que la baisse sera significative.

d) Inauguration du 31 Août 2013

La Commune inaugurera le 31 août prochain les principales réalisations achevées de la Commune (Aménagement de la Rue des Saulniers et de la ZA Piquet-Ouest, Construction d'un plateau multisports).

e) Intervention de Monsieur MADELINE Charles

M. MADELINE réitère sa demande de pouvoir déplacer le container à verres ; il se plaint de nuisances sonores, dues à la proximité de sa propriété.

M. DAVENEL répond que l'emplacement a été pleinement réfléchi et validé par les

Conseil municipal du 24 juin 2013(suite)

élus et SMICTOM et qu'il répond à certaines contraintes imposées par le SMICTOM (collecte, réseaux...).

M. MADELINE menace de mettre le bac hors service, ce à quoi M. DAVENEL rétorque qu'il devra répondre de ses actes devant les services concernés. M Madeline propose de transférer ce container sur la

route d'Erbrée... Madame le Maire lui reprécise que l'emplacement central convient à un maximum de personnes n'ayant pas de véhicule, et venant à pieds déposer leurs verres.

Afin de désamorcer la situation, il est proposé à M. MADELINE de prendre contact directement avec le SMICTOM,

dont les coordonnées des personnes référentes sont données par M. DAVENEL, pour convenir d'un rendez-vous sur site avec tous les acteurs concernés.

M. MAUXION ajoute qu'il sera nécessaire de revoir l'emplacement avec l'installation prochaine du plateau multisports à proximité (bouts de verre et risques de blessures).

Conseil municipal du 23 septembre 2013

PRESENTS : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BUFFET Christèle, HARNOIS Rachel, Ms. : DAVENEL Stéphane, FESSELIER Laurent, FREREUX René, JAGLINE Loïc, LEGOURD Christian, MADELINE Jean-Claude, MARTIN Hervé, MAUXION Jean-Luc, RIAUDEL René, THÉBERT Noël.

EXCUSÉ(S) : Mme LOUVEL Valérie (Pouvoir à Mme MORICE Marie-Christine), M. TUMOINE Daniel (Pouvoir à M. JAGLINE Loïc)

■ VIE MUNICIPALE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC « L'ARCHE DE NOS COMPAGNONS »

M. FRIN, gérant de « l'Arche de nos Compagnons », propose désormais une facturation au forfait, qui comprend l'intégralité des prestations.

• 0.69€ HT par habitant et par an, soit 2 176.98€ TTC pour Etreilles (2 638 habitants), pour 11 animaux maximum capturés par année.

• Toute capture supplémentaire au forfait d'animal non-identifié sera facturée 166.12€ HT

• Toute capture d'animal qui a mordu ou griffé fera l'objet d'une facturation spécifique s'élevant à 128.56€ HT (ou 2 animaux en moins dans le forfait sur les 11 maximum autorisés), car 3 visites sanitaires sont obligatoires et l'animal doit être gardé 15 jours, au lieu de 8 jours normalement.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 15, Contre : 0, abstentions : 0)

■ MARCHÉ PÔLE ENFANCE – ATTRIBUTION DU LOT 19 « ESPACES VERTS »

Le Lot 19 "espaces verts" a été relancé le 03 Juin 2013, en raison de la modification des plans et des essences.

Après avis de la Commission de Marché, réunie le mercredi 18 Septembre 2013,

Mme Le Maire propose de retenir l'entreprise SERRAND PAYSAGISTE pour le lot 19 « Espaces verts » au montant de 79 500€ H.T.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 15, Contre : 0, abstentions : 0)

■ PERSONNEL COMMUNAL - DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUA- TION DES RISQUES PROFESSION- NELS

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est un document obligatoire pour tout employeur.

La commune accepte de faire appel au CDG 35 pour la réalisation de cette opération

Le Fonds National de Prévention de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) subventionne dans son intégralité (1 400€) cette démarche de prévention.

M. DAVENEL ajoute qu'il pourra y avoir des dépenses qui découleront de la mise en place de document unique (exemple : acquisition d'équipements de protection individuelle supplémentaires...)

M. MAUXION signale que les contrôles dans les entreprises deviennent de plus en plus fréquents en cas d'accidents du travail.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 15, Contre : 0, abstentions : 0)

■ PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Une nouvelle organisation des services a été proposée pour faire manger les élèves de maternelle tous ensemble.

Afin d'améliorer le bien-être des enfants

de maternelle, en leur offrant, une pause repas suffisamment longue (40 à 45 minutes à table pour les petits) et un environnement plus adapté pour les maternelles (moins de bruit).

Cette modification impose une surveillance sur la cour des grandes sections après leur repas. Il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'agent de surveillance de cour.

L'accord de l'agent a été reçu le 28 Août 2013, sur l'annualisation et sur l'augmentation de son temps de travail, de 18h30 à 19h30/semaine annualisé.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter son temps de travail à 19h30 hebdomadaire.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 15, Contre : 0, abstentions : 0)

■ ENQUÊTE PUBLIQUE - INSTALLATION CLASSÉE À TORCÉ

Une enquête publique a eu lieu du mercredi 21 Août au jeudi 19 Septembre inclus.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à l'installation de l'entreprise SERVIPHAR entrepôt de stockage de produits pharmaceutiques vétérinaires, sur le parc d'activités du Haut-Montigné à Torcé

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 15, Contre : 0, abstentions : 0)

■ VIE COMMUNALE - ACQUISITION MATÉRIELS DE MUSCULATION

L'entreprise THALES va procéder à l'acquisition de 2 nouveaux équipements de musculation, qu'elle souhaite rétrocéder à la Commune d'Etreilles pour un euro symbolique (comme en 2010 lors de l'installation des matériels existants)
Valeur 2 288€ TTC.

Conseil municipal du 23 septembre 2013(suite)

Il sera signé avec l'association une nouvelle convention pour déterminer les modalités de fonctionnement. Cette convention, d'une durée de un an, sera renouvelable tacitement deux fois.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 15, Contre : 0, abstentions : 0)

■ INDEMNITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL

M. Didier CREAC'H, Trésorier à Vitré, par application de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983, a fait la demande à la Commune d'une indemnité de conseils d'un montant de 519.19€ pour un taux de 100% et d'une indemnité d'élaboration de documents budgétaires de 45.73€ charges sociales comprises pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer l'intégralité de l'indemnité de conseils et de l'indemnité d'élaboration des documents budgétaires au Receveur Municipal pour l'année 2013

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 15, Contre : 0, abstentions : 0)

■ DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE ZAC DE LA PLESSE - INDEMNITÉ POUR PERTES DE CULTURES

La Commune a reçu les autorisations de pénétrer de tous les propriétaires de terrains de la future ZAC de la Plesse.

La réalisation des fouilles préventives débutera le 21 Octobre 2013 pour un mois environ.

Mme Le Maire a également reçu les 4 exploitants des parcelles qui peuvent bénéficier d'une indemnité pour perte de récoltes due à la perte de jouissance de leur parcelle.

La référence actuelle, la plus pertinente sur le secteur d'Étrelles, est le protocole ADE qui intervient dans le cadre des travaux de la LGV. Il fixe l'indemnisation à 30€/ha pour la réalisation du diagnostic archéologique.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 15, Contre : 0, abstentions : 0)

■ ENFANCE JEUNESSE – SEMAINES ELI ÉTÉ 2014

M. MADELINE présente ce point à l'ordre du jour.

La Mairie a reçu la nouvelle grille tarifaire de l'Espace Loisirs Itinérants (ELI) pour l'été 2014.

Au regard de la fréquentation pour l'été 2013, proposé de renouveler l'expérience en 2014 mais pour 36 jeunes par semaine au lieu de 48 en 2013 (1433€/semaine), coût pour 36 : 1322€

Semaines retenues : du 07 au 11 Juillet, et du 25 au 29 Août 2014, soit 2 644€ pour les deux semaines.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 15, Contre : 0, abstentions : 0)

■ AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES – RÉFORMES DES RYTHMES SCOLAIRES – MISSION D'ASSISTANCE À LA MISE EN PLACE PAR LA FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE

Selon les prescriptions de l'Académie, le projet éducatif territorial (PEDT), fixant le nouveau programme des rythmes scolaires, doit être rendu pour le 31 Décembre 2013.

les délais sont très courts pour une réforme qui demande une charge de travail importante pour la mise en place de la procédure de concertation avec tous les acteurs impliqués par cette mesure en faveur du bien-être de l'enfant (Commune, directeurs d'écoles, parents d'élèves, agents, CLSH, associations...).

La Fédération Léo Lagrange, agréée par le ministère de l'Éducation nationale et partenaire de 170 collectivités locales dans la gestion de missions déléguées à l'enfance, a proposé d'accompagner la Collectivité d'Étrelles dans cette démarche pour 4500€.

La prestation de la Fédération Léo Lagrange est de 4 500€ TTC (frais de déplacement et restauration inclus).

M. MAUXION souligne qu'il est indispensable de se faire accompagner.

M. MARTIN s'étonne quant à lui qu'il n'y ait pas plus de réactions des élus locaux et nationaux au sujet de cette réforme, au travers de l'AMF (Association des Maires de France).

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 15, Contre : 0, abstentions : 0)

■ VIE MUNICIPALE – FRAIS DE DIFFUSION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Avec le lancement de la campagne électorale et plus généralement, pour la diffusion de documents administratifs à toute personne qui le demande, il convient de régler les tarifs applicables à la délivrance de ces documents administratifs.

Les frais mentionnés à l'article 2 de ce décret du 06 Juin 2001, autres que le coût d'envoi, ne peuvent excéder les montants suivants (d'après l'arrêté ministériel du 01 Octobre 2001) :

- 0.18€ par page de format A4 en impression noir et blanc
- 1.83€ pour une disquette
- 2.75€ pour un cédérom
- Autres supports : Frais déterminés par l'autorité administrative qui délivre ces copies.

Le coût d'envoi postal est facturé en sus.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 15, Contre : 0, abstentions : 0)

■ URBANISME – RÉVISION DU PLU SECTEUR DE PIQUET – MISSION D'ASSISTANCE

La Commission Urbanisme, dans ses séances du 25 Avril et du 13 Juin, s'est penchée sur les différentes demandes de réduction de la marge de recul dans le secteur de Piquet, pour y autoriser des constructions.

Cette dernière a rendu un avis favorable pour modifier les marges de recul. Pour cela, une procédure de révision allégée du PLU doit-être engagée.

Mme le maire propose de retenir l'offre de l'Atelier du Canal, cabinet d'architectes-urbanistes qui a travaillé sur la réalisation de la ZA Piquet-Ouest pour un montant de 10920€.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 15, Contre : 0, abstentions : 0)

Conseil municipal du 23 septembre 2013(suite)

QUESTIONS DIVERSES

a) Obligation Loi Peillon

La Loi n°2013-595 du 08 Juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, dite Loi Peillon, oblige toutes les écoles et établissements du second degré, qu'ils soient publics ou privés sous contrat, à installer la devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sur la façade de l'établissement, ainsi que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen au sein des locaux.

Mme Le Maire propose, pour être en règle avec la loi, d'acheter un kit pour les deux écoles (avis favorable du Conseil Municipal)

b) Départ Anita MONNERIE

Anita MONNERIE, agent de la Commune, a quitté la collectivité au 01 Septembre 2013 pour rejoindre le Conseil Général 35 à Fougères, en tant que gestionnaire ressources humaines.

c) Recrutement Madame BEASSE

Christèle BEASSE, résidant 4 rue de la Vigne à Etreilles, a rejoint les services techniques (Espaces verts) de la Commune d'Etreilles au 01 Septembre 2013 pour pallier au départ en retraite de Guy RIVIERE, après 21 ans aux services espaces verts d'Argentré du Plessis.

d) Plateau Multisports : nuisances

La municipalité a reçu des plaintes de riverains observant des nuisances liées

aux rebonds des ballons et aux chocs contre la structure.

Un arrêté municipal limitant l'accès de 9h à 22h est proposé l'utilisation de ballons en mousse pour les clubs sportifs et les utilisateurs individuels afin de limiter les bruits d'impacts.

M. MAUXION constate que le bac à verres a été déplacé.

M. DAVENEL répond que le SMICTOM a autorisé exceptionnellement le déplacement du bac par rapport à la position centrale d'Etreilles au sein des 77 communes collectées.

M. MARTIN interroge M. DAVENEL sur l'éclairage de la place Chanoine Delalande. Une lampe grillée va être remplacée. Mais, M. DAVENEL rappelle l'échéance de 2015 pour le type d'ampoules qui équiperont près de 200 points lumineux sur la Commune en éclairage public... Un grand chantier de rénovation des têtes de candélabres sera à prévoir sur 2014 et 2015.

e) Demande de M. et Mme GARNIER relative aux boulevards situés entre la Rue Ile de France et la Rue du Poitou.

Ce point est reporté après une visite sur site nécessaire, en présence des propriétaires et de M. GARDAN, responsable des services techniques, avant toute prise de décision.

f) Demande de prise en charge extension du réseau d'eau potable

M. et Mme MARTIN (la Contrie) et M. POTTIER Denis (SCI PLV) demandent à ce que la Commune prenne en charge la desserte en eau potable, au Grand Brain, pour alimenter les logements nouvellement créés ou recréés.

Le montant des travaux est estimé à 4 126.20€ TTC.

Les élus ont interrogé le Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg, qui a répondu « qu'il n'y a pas de précédents sur les 22 communes gérées par le Syndicat ni sur la Commune d'Etreilles, pour des demandes de particuliers ».

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres, décide de ne pas prendre en charge la desserte en eau potable à titre individuel.

g) Lancement de la campagne électorale des municipales 2014.

Mme MORICE annonce officiellement au Conseil Municipal sa candidature aux élections municipales de 2014 pour un deuxième mandat. Elle invite les conseillers municipaux intéressés, par un nouveau mandat, à se rapprocher d'elle et ce au plus tard pour le 30 Novembre prochain.

h) Courrier SADE

M. MARTIN interroge au sujet du courrier envoyé par la SADE (Télédistribution). Ce courrier n'est en aucun cas envoyé au nom de la Mairie, et relève uniquement de l'initiative de la SADE.



Dialoguons

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Ecrivez les et déposez le coupon à la mairie.

Posez votre question :

.....

.....

.....

.....

.....

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, aucune réponse ne sera donnée aux bulletins anonymes.

Organigramme

des services



Toute l'équipe



Alexandre : secrétaire général



Alain
Responsable services
techniques



Sylvain
Responsable
espaces verts



Gabrielle
Urbanisme
secrétariat



Annie
Comptabilité



Marie-Pierre
État-civil
cimetière



Colette
Cantinerie
ménage



Anne-Thérèse
Surveillance
cour - ménage



Isabelle
École



Céraldine
Cantinerie
cantine



Christian
Menuiserie
polyvalence



Anaëli
Électricité
polyvalence



Patrice
Volerie



Mickaël
Espaces verts



Marie-Thérèse
Espaces verts



Christèle
Espaces verts

Soirée des récompenses Remise des médailles



80 personnes à la soirée remise des récompenses



Décoration famille nombreuse



Départ à la retraite assistante maternelle



Médaille d'argent de la commune



Médaillés d'argent du travail



les maisons fleuries



Médaille de vermeil de la commune



Médaillés vermeil du travail



Jeunes sportifs



Médaille d'or agricole



Médaillés grand or du travail



Vie scolaire



La rentrée des classes

École Notre Dame de Lourdes

Stabilité de l'équipe

Pour cette nouvelle année scolaire, un seul changement au sein de l'équipe éducative. Philippe Huard arrive suite au départ en retraite de Ghislaine Burel qui a passé 25 ans dans l'école.

Douze enseignants, neuf salariées OGE et deux AVS encadrent les 268 élèves répartis dans 11 classes.

Avec les associations de parents, les bénévoles (ateliers, étude surveillée, catéchèse), c'est toute une communauté éducative qui œuvre pour voir chaque enfant grandir et s'épanouir.



Animation sur le cycle des saisons

Le « Temps » comme fil conducteur

« Le Temps » est un thème porteur de sens. Pour qu'un enfant se construise, il a besoin de repères temporels : des repères de la vie quotidienne pour les plus petits aux grands

repères historiques pour les plus grands.

Différents projets seront menés sur ce thème dans l'année. Entre autres :

- L'Arbre de Noël qui aura pour thème « A travers le temps »,
- la réalisation d'une frise chronologique « géante » sur la cour,
- intervention auprès des élèves de cycles I et II, de Bruno Marec sur le cycle des saisons.

Voyage scolaire à La Bourboule

Du 22 au 28 septembre, les 63 élèves de CM1 et CM2 sont partis 7 jours à La Bourboule. Ce voyage scolaire qui a « traversé le temps » s'est une nouvelle fois très bien déroulé. Randonnées au milieu des volcans, fabrication de St Nectaire, visites, Vulcania et le soleil auvergnat étaient au rendez-vous.



Voyage scolaire à La Bourboule

Travaux à l'école

Au cours de l'année, des tra-

voux auront lieu derrière la cantine, côté rue Normand d'Étrelles. La haie sera abattue, un accès livraison pour la cantine sera créé ainsi qu'un parking pour le personnel. Cela permettra de sécuriser davantage l'entrée de l'école.

L'équipe éducative

Quelques dates :

- **dimanche 8 septembre 2013** : courses de poneys
- **vendredi 11 octobre 2013** : AG de l'APEL
- **samedi 22 février** : portes ouvertes
- **vendredi 28 février** : carnaval
- **vendredi 25 avril** : théâtre - (CE2 – CM1 – CM2)
- **vendredi 27 juin 2014** : kermesse de l'école

Informations pratiques

Pour toute information, contacter le directeur, Roland Bertel. Tél. : 02 99 96 62 19
Mail : endlretelles@wanadoo.fr
N'hésitez pas à consulter le blog de l'école : <http://ecole-ndl-etrelles.over-blog.com>
Vous y trouverez des articles et des photos sur les différentes activités des élèves à l'école.

École Robert Doisneau - Demat (bonjour breton)

Bientôt une nouvelle école

Pour une dernière fois rue Normand d'Étrelles, les enfants ont repris avec plaisir le chemin de l'école. La rentrée s'est effectuée dans la joie et la bonne humeur !!!

Les élèves sont répartis dans trois classes, une classe de maternelle, une classe de CP/CE1 et une classe de cycle3. L'effectif atteint cette année 74 élèves.

Les travaux de la nouvelle école, située près la salle St Hippolyte, vont

bon train. Nous espérons rentrer dans les nouveaux locaux durant les vacances de Pâques.

Découverte des danses traditionnelles de Haute-Bretagne

Durant 3 semaines, tous les élèves de l'école Robert Doisneau ont participé à une animation sur les danses locales avec Nicolas Rozé de l'association La Bouèze. Deux fois par semaine, ils se retrouvent à la salle des mariages pour apprendre à danser ensemble (ronde, cortège, quadrille...) au son de l'accordéon. Ils présenteront toutes ces danses à leurs parents

le vendredi 18 octobre à 20h. L'objectif étant de faire participer les parents aux danses bretonnes et que chacun (re)prennent plaisir à découvrir ce patrimoine local.

Pour le reste, pas de changement...

Bonne reprise à tous, parents et enfants,
Les enseignantes



La rentrée des classes

A titre d'information, nous vous re-présentons les horaires de l'école :
Matin : 8h30-11h45
Après Midi : 13h45-16h30
ainsi que les coordonnées téléphoniques en cas d'absence des enfants ou pour toute inscription : 02.99.96.75.83



Centre de loisirs

Pour conserver sa vitalité, l'accueil de loisirs Kinderboom d'Étrelles recherche des parents désireux de donner un peu de leur temps à l'association.

En dehors des heures de loisirs proposées à chaque session à vos enfants, en amont, les membres de l'association préparent les programmes, les diffusent, gèrent les comptes, imaginent de nouveaux projets, prennent des contacts.....un travail de fourmi mais important et parfois lourd pour des parents qui travaillent !

Les enfants grandissent et se tournent vers d'autres genres de vacances, mais d'autres plus jeunes leur succèdent et le centre de loisirs, fort heureusement, demeure.

C'est pourquoi il est important que les bénévoles du bureau recrutent en permanence «des forces fraîches» afin de pérenniser cette jolie «entreprise», pour le bonheur des enfants de la commune.

Si vous avez l'envie et la possibilité de partager un peu de votre temps, venez renforcer notre équipe.

Votre présence apportera de la richesse et de la diversité.

Chacun vient avec ce qu'il est et ce qu'il a, pas besoin d'être un expert

**nous recherchons
une personne bénévole
pour le poste de
vice-trésorier (ère)
ainsi que des membres actifs
bénévoles :**

Pour le poste de vice-trésorier (ère) : les tâches à réaliser sont ponctuelles : plusieurs fois par an, déclarations internet et réponses aux demandes auprès des organismes sociaux. Une fois dans l'année, déclaration papier auprès du département, contrôles des informations des familles en avril, ainsi que lors des nouvelles adhésions.

Pour les postes de bénévoles : apportez votre savoir être, votre savoir faire et surtout votre bonne humeur !

Les rencontres ont lieu une fois par mois pour le bureau restreint et environ tous les deux mois pour l'ensemble des membres de l'association. Ces rencontres sont des temps d'échanges entre tous les membres de l'équipe.

Aussi, vous êtes tous les bienvenus !

La rentrée de Kinderboom...

ÉTÉ 2013

Pour respecter le rythme et les besoins des enfants, comme chaque année, trois groupes ont été formés :

- les ptits loups (3-5ans)
- les minimoyes (6-7 ans)
- la team's junior (8-12 ans)

Le thème choisi par l'équipe d'animation pour le mois de juillet était « au-delà du temps et des frontières ».

Au programme, de nombreuses activités :

Poteries préhistoriques, machine à remonter le temps, récré à l'ancienne, activités sur les pays du monde et leur culture, fabrication d'une soucoupe volante et d'une fusée, deux grands jeux...

Puis de nombreuses sorties :

Sortie à l'Ange Michel, au cinéma, à la piscine, à la ludothèque, une sortie au space laser pour les plus grands et à woopi pour les plus petits.

Des activités à la carte pour les 8-12 ans :

Rollers, scrapbooking, football, rugby, mosaïque, atelier cuisine, atelier et spectacle de magie par un professionnel, une rando VTT sur trois jours...

Cette année le mini camp s'est déroulé au domaine de Trémelin. Accompagnés des enfants de l'accueil de loisirs de St Germain, les enfants ont pu faire de l'escalade, du canoé kayak, un grand jeu de piste et ils ont même pu se baigner.

Atelier art plastique :

Cette année nous avons eu le plaisir d'accueillir un artiste peintre de Vitry, Darwin. Il est venu lors de deux demi journées, proposer aux enfants un atelier pour la réalisation d'un panneau d'accueil pour l'ALSH, représentant la commune. Ce panneau réalisé avec l'assemblage des dessins des enfants, sera affiché dans nos nouveaux locaux en 2014.

Avec une hausse des effectifs de 14% par rapport à juillet 2012, cette période s'est terminée par une soirée spectacle et dîner convivial pour les enfants et les parents. Le mois d'août portait sur le thème « la Terre et ses trésors » avec au programme une sortie au zoo de Champrepus, une sortie piscine et une journée jeux olympiques



à Argentré du Plessis, regroupant six ALSH (Argentré du Plessis, Le Pertre, St Germain du Pinel, Étrelles, Torcé, et Louvigné de Bais)

VACANCES DE NOËL : L'ACCUEIL DE LOISIRS SERA OUVERT LES 23 ET 24 DÉCEMBRE ET LES 2 ET 3 JANVIER, À LA SALLE

St Hippolyte, sur le thème « les trésors de Noël ». Au programme : grand jeu de Noël, confection d'une galette des rois, le scrapbooking de Noël, un concours de jeux de société... Exceptionnellement, l'accueil de loisirs fermera ses portes à 17h00 le 24 décembre, un goûter de Noël sera offert aux parents et aux enfants inscrits ce jour à partir de 16h00.

RAPPEL :

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis et les vacances scolaires de 8h30 à 17h30 (la garderie est ouverte à partir de 7h30 et jusqu'à 18h45).

Les formulaires d'inscription sont disponibles en mairie et dans les écoles, ils sont à déposer au moins une semaine à l'avance, au centre le mercredi ou à la boîte aux lettres du centre, à la maison des associations.

Pour contacter la directrice :

06 42 33 89 39

ou centrelouisiretrelles@gmail.com

BONNE FIN D'ANNEE

L'équipe de l'accueil de loisirs.



APEL Notre Dame de Lourdes

Les élèves ont repris le chemin de l'école depuis plusieurs semaines, et déjà des rendez-vous sont passés. Rencontres entre parents et enseignants, mais aussi le rendez-vous annuel de la kermesse le dimanche 8 septembre pour sa 43^e édition.

A noter également le séjour tant attendu des CM1/CM2 en classe découverte à la Bourboule en Auvergne, sous un temps vraiment propice aux sorties. Les élèves ont raconté leur séjour au jour le jour à travers le blog* de l'école et on pouvait aussi découvrir les paysages grâce aux nombreuses photos. Je vous invite fortement à venir visiter le site !

(*<http://ecole-ndl-etrelles.over-blog.com/>)

Le vendredi 11 octobre s'est déroulée l'as-

semblée générale avec l'intervention du lieutenant Éric Gilbert, commandant du centre des sapeurs pompiers d'Argentretelles. Sur le thème des accidents domestiques, il a souligné l'importance de la formation de chacun. A noter que seulement 27% de la population française est formée aux gestes de premiers secours (pour 95% en Norvège et 80% en Allemagne). Concernant les accidents domestiques, 65% des victimes ont moins de 16 ans. Après un temps d'échanges, Rolland Bertel a ensuite continué sur la présentation des effectifs, les associations de l'école, et le thème de l'année qui sera aussi celui de l'arbre de Noël : « A travers le temps ». Une frise chronologique sera ainsi tracée au cours

de l'année dans la cours de l'école pour donner des repères historiques qui viendront compléter des repères géographiques (tracé de la carte de France). A l'issue de cette soirée 2 nouveaux membres viennent rejoindre l'équipe composée désormais de 18 membres. Le bureau reste inchangé : Béatrice Hardy présidente, Cécile Jeusselin trésorière, Cécilia Dizel secrétaire.

En souhaitant à tous et à toutes une bonne année scolaire, nous vous donnons rendez-vous le samedi 7 décembre pour le téléthon, et le dimanche 15 décembre pour un spectacle à travers le temps ... offert par nos enfants lors de l'arbre de Noël.

La secrétaire de l'APEL,
C.Dizel.

Amicale Cubitus (Association des Parents d'Elèves de l'école Robert Doisneau)

Nous avons eu le plaisir d'accueillir, dans une ambiance conviviale, de nombreux exposants le dimanche 13 octobre pour leur vide-grenier annuel. Cette année encore, l'ambiance était détendue attirant la curiosité des spécialistes de la négociation. Rendez-vous est déjà pris pour la 7^{ème} édition en octobre 2014...

Les bénéficiaires de cette journée participent au financement des sorties scolaires et des projets pédagogiques de l'école. L'association offrira cette année aux enfants de l'école,

un spectacle de Noël, qui leur sera présenté dans l'ancienne salle des sports le dimanche 1er décembre 2013.

Nous attendons désormais avec impatience la livraison de notre nouvelle école, prévue pendant les vacances de Printemps 2014.

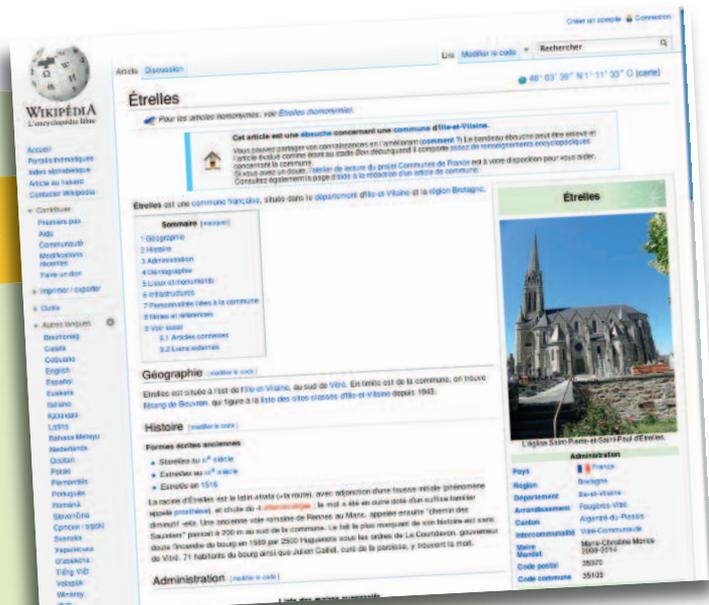
Pour toute information ou pour rejoindre notre association, n'hésitez pas à nous contacter !

Notre courriel :
amicale.cubitus@gmail.com



Du nouveau à CyberEtreilles

Venez découvrir Wikipédia en modifiant la fiche d'Etreilles, visiter le site internet de la commune. Nous voyagerons dans Etreilles avec GoogleEarth et admirerons le ciel étoilé de la commune. Pour tous renseignements, merci de contacter R LIOGIER au 02 23 55 03 78
A vos ordinateurs.



Bibliothèque pour tous /Maison des associations

Les nouveaux horaires et jours de permanence :

MARDI 17H30-18H30
MERCREDI 15H30-17H30
SAMEDI 10H30-12H00

De nouveaux aménagements intérieurs devraient être faits au sein des locaux, des étagères et une nouvelle organisation des rayonnages apporteront une meilleure visibilité à tous les ouvrages mis à disposition des lecteurs, petits et grands.

Des nouveautés, romans et autres documentaires sont arrivés récemment et tout au long de l'année les livres tout juste

sortis sont à la disposition des lecteurs.

Afin de donner de bonnes habitudes, les enfants dès le plus jeune âge (crèche et assistantes maternelles) sont mis en contact avec le livre et ce goût est entretenu par la visite des élèves des écoles tout au long de l'année scolaire. Une proposition est faite aussi aux plus âgés, à la Maison de retraite, qui chaque mois, peuvent faire un choix de lectures.

L'équipe qui se charge des permanences à la bibliothèque fait appel à des bonnes volontés qui aimeraient donner du temps pour maintenir actif ce service dans la

commune. Toute personne intéressée peut se renseigner au moment des permanences et à etrellesbibliotheque@orange.fr

Pour l'équipe, Odile Rubin



Goûter offert pour le concours Livrentête

Club de l'amitié d'Étrelles

GALETTE DES ROIS : ... réunion qui se perpétue chaque année, aux alentours de l'Épiphanie ; Elle s'est déroulée le Jeudi 17 janvier 2013 à la salle polyvalente. L'après-midi a été commencé par un minilo, puis vers les seize heures, remise sur chaque table, de la galette traditionnelle munie de sa fève. Nous avons alors vu fleurir par ci - par là, quelques Reines et quelques Rois d'un moment.

Madame MORICE Maire de la commune, a clôturé l'après-midi par une distribution de chocolats, puis elle nous a quitté en nous assurant de son entier dévouement.

REPAS CANTONAL : Ouvert à tous les adhérents des clubs du canton, les participants se sont réunis au restaurant 'Guillard' à Argentré du Plessis dont une quinzaine de représentants du 'Club' d'Étrelles, le 21 mars 2013.

Repas très apprécié dans une ambiance agréable, cette rencontre inter-clubs s'est achevée par les animations habituelles.

CONCOURS DE BELOTE INTER-CLUBS : Le 5 avril 2013, Étrelles donnait rendez-vous aux clubs du canton pour un concours de belote. 132 équipes se sont réunies à la salle des sports et les 264 participants (dont 139 femmes), ont à partir de 14 heures 'balancés' des : ...je coupe, ...dix de der, ... capot, ...belote et citons



les 3 premiers : - Les époux DESNOS (Bais), 5614 Pts. - Equipe LEDUC / HERAULT (Marpiré) 5160 Pts. Le couple Bernard BUSSON (Vitré) 4992 Pts.

REPAS DE PRINTEMPS : La salle polyvalente St Hippolyte recevait le jeudi 16 mai 2013, 74 adhérents du club de l'amitié d'Étrelles. Tous les convives ont été satisfaits par le repas d'un excellent goût et par les activités habituelles qui ont clôturé cette journée.

CONCOURS DE PALETS : Le vendredi 24 mai 2013, 28 équipes se sont présentées, devant les planches alignées en salle des sports. Tous les participants (gagnants comme perdants), ont été satisfaits de ce moment de jeu et de détente.

REPAS BUREAU DU 'CLUB' : le 16 juillet 2013, au restaurant 'La p'tite fringale', les membres du 'Club' composant le bureau, se sont retrouvés en famille. Ils ont ensuite rejoint la salle polyvalente ou l'après-midi

s'est terminée par le jeu de cartes et le jeu de palets.

PIQUE - NIQUE : Il s'est déroulé le jeudi 1er août 2013. Rolande GANDON, a accueilli à 'la Motte-Gérard' une trentaine de participants du 'Club' d'ÉTRELLES. La marche en matinée autour du plan d'eau de la propriété, une météo agréable et un pique-nique avec pour certains un échange de dessert très sympa (...pour goûter et éventuellement apprécier) ont permis à l'ensemble d'être satisfait d'avoir passé un agréable moment.

RAPPELONS : La marche ouverte à tous le premier jeudi de chaque mois. Les jeunes retraités et les moins jeunes sont invités à nous rejoindre au "Club de l'amitié d'Étrelles" ; ils y trouveront une très bonne convivialité. Pour de plus amples renseignements, Madame Lucienne GEORGEAULT peut être contactée au : 02.99.96.64.70.

F. POTTIER

AFN

Le mardi 26 mars, un repas a été organisé au restaurant "la petite fringale"

Ce repas a regroupé 49 convives avec la participation des Soldats de France, dans une très bonne ambiance

Un concours de belote entre convives a été assuré par René Hillion secrétaire de la section a la salle saint Hippolyte

RESULTAT

- premier prix ~ Anna Fesselier ~ 4891 points ~4 parties
- deuxième ~Lucienne Georgeault~ 4719 points~ 4 parties
- troisième ~Armande Maignan ~ 4751 points ~3 parties

Les joueurs de scrabble et de palets etaient également presents

Chacun est reparti avec son lot de consolation



Congrès départemental des AFN



Repas des AFN

Soldats de France

Le 8 Mai, c'est en présence des anciens combattants, de leur famille, des élus et d'une délégation d'enfants des écoles ainsi que des Soldats de France dont 11 adhérents ont rejoint l'association des A.C. A.F.N. que le 68^e anniversaire de la capitulation Allemande le 8 Mai 1945 s'est déroulé.

Après la messe du souvenir célébrée par le père Rétif, une gerbe a été déposée au Mémorial des guerres. Lecture par Madame le maire du message du ministre chargé des anciens combattants Kader Arif. Une minute de silence a été observée suivie de la Marseillaise.

9 Mai 1950- journée de l'Europe, lecture faite dans le cadre de la commémoration du 8 Mai par Madame le maire. « Voici des chemins vers la paix que nous propose notre union européenne » C'est un chemin auquel nous adhérons tous.

Lecture par les enfants du texte de l'hymne Européen qui appelle la Fraternité entre tous.

Repas des Soldats de France



8 mai

« Que la joie qui nous appelle nous accueille en sa clarté !
Que s'éveille sous son aile l'allégresse et la beauté !
Plus de haine sur la terre que renaisse le bonheur.
Tous les hommes sont des frères quand la joie unit les cœurs.
Peuples des cités lointaines qui rayonnent chaque soir,
Sentez-vous vos âmes pleines d'un ardent et noble espoir ?
Luttez-vous pour la justice ? Êtes-vous déjà vainqueurs
Ah ! Qu'un hymne retentisse à vos cœurs mêlant nos cœurs.
Si l'esprit vous illumine parlez-nous à votre tour ;
Dites-nous que tout chemine vers la paix et vers l'amour.
Dites-nous que la nature ne sera que joie et fleurs,
Et que la cité future oubliera le temps des pleurs. »

Appel- Detresse

LES ACTIONS

L'association ne répond pas à des situations d'urgences, mais mène des actions qui s'inscrivent dans la durée et se traduisent par :

- Un soutien financier récurrent, réévalué chaque année, à des organismes ayant une vocation scolaire, sanitaire ou sociale : dispensaires, centres nutritionnels, foyers d'enfants des rues, de handicapés ou de vieillards, orphelinats, prisons, accompagnement des sidéens...
- Des parrainages collectifs d'écoles de quartiers défavorisés par la participation aux frais de cantine ou d'école pour les familles les plus défavorisées.
- Des réalisations plus concrètes selon un programme défini en début d'année : construction d'écoles, de dispensaires, de foyers, financement de micro projets (forage de puits.)
- L'expédition de conteneurs remplis de produits alimentaires, fournitures scolaires, vêtements, literie, couvertures tricotées par des bénévoles. La section d'ETRELLES étant bien représentée dans ce secteur avec environ 500 couvertures.



- Comme chaque année les enfants de l'école NOTRE-DAME de LOURDES, se sont également investis pour toutes ces actions. Cette année leur projet est au CAMEROUN : pour venir en aide à un foyer de jeunes filles, afin de favoriser leur SCOLARISATION. Les élèves se sont privés de nombreux desserts et l'opération (bol de riz, bol de pâtes) a permis à Monsieur le Directeur de remettre un chèque important à l'association APPEL-DETRESSE et qui servira intégralement au projet.

Merci à tous les enfants, aux parents et à l'équipe éducative pour son investissement dans cette opération. C'est un bel exemple de solidarité. Merci de votre collaboration.

Le Bureau

Gymnastique volontaire

La saison 2013/2014 est marquée par la création de **NOUVEAUX COURS** :

JEUDI : 20H15 / 21H15
AEROBIC / STEPS / STRECHING

Incontestablement physique, les bienfaits sont d'ordre musculaire, articulaire, cardiaque, pulmonaire et circulatoire. Ce cours animé par Laëtitia est très apprécié. Les premiers cours étant trop chargés pour être pratiqués dans de bonnes conditions, nous avons ouvert un deuxième cours, toujours le jeudi de 19H15 à 20H15. Ce cours pourra être maintenu toute l'année si nous avons une vingtaine d'inscriptions supplémentaires.

LUNDI : 19H / 21H30
MUSCULATION

Conduit par Laëtitia PIEDINOVI, titulaire d'un brevet d'état des métiers de la Forme, une quinzaine de personnes se retrouvent avec un programme personnalisé, qui change toutes les 6 à 8 semaines. Pour la rentrée de septembre 2014 et en fonction des demandes, nous pourrions envisager un créneau supplémentaire.

Comme pour les années passées, nous proposons nos **COURS HABITUELS** :

LUNDI : 15H / 16 H

Ce cours plus réservé à un public senior est animé par René (renforcement musculaire, coordination, mémorisation, danse) Ce cours n'est pas complet, n'hésitez pas à nous contacter pour venir pratiquer.

MERCREDI : 20H30 / 21H30
RENFORCEMENT MUSCULAIRE / ABDOS / GAINAGE

Ce cours est animé par Laëtitia. Le gainage sollicite pleinement les différents muscles du tronc, ce qui permet d'éviter le mal de dos, améliore la force et l'endurance.

Tous ces cours se passent dans une ambiance cordiale, sans compétition, sur des musiques adaptées, avec du matériel divers (élastiques, haltères, lests, steps)

L'effort physique devient un plaisir !

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter au :
02 99 96 58 33 / 02 99 96 75 25
ou par mail : president072@epgv.fr

Théâtrelle

NOUVEAU PRÉSIDENT

Lors de l'assemblée générale de la théâtrelle de 9 septembre dernier, René Riaudel a souhaité passer le témoin après plus de 20 ans à la tête de l'association. Bénévoles dans le groupe depuis quelques années, j'ai accepté la présidence en sachant que j'aurai le soutien et l'énergie de toute la troupe.

Présentement, je peux vous annoncer que la prochaine pièce sera une comédie policière en quatre tableaux de Robert Thomas qui s'intitule « piège pour un homme seul » joué par quatre hommes et deux femmes avec deux nouveaux comédiens qui sont Yves Le Floch et Brice Garault. Gageons



continuer comme les années précédentes pour de belles réussites

02 99 75 13 27

Patrick-salmon0930@orange.fr

A.S.E.

Le coup d'envoi de la quarantième saison de l'A.S. Etreilles a été donné en août dernier avec la rentrée des footballeurs. Malheureusement, les premiers souffles de cette nouvelle année sportive auront été des soupirs. Notre ami Gérard nous a quittés et c'est tout le club qui a perdu un guide. Par sa bonhomie, sa malice et sa simplicité, Gérard incarnait les valeurs d'amitié et de solidarité qui lient les bénévoles et les licenciés. Inspirons-nous de son sourire fédérateur pour mener le club vers une cinquantaine florissante.

L'A.S.E. compte 179 licenciés, dirigeants compris, pour cette saison 2013/2014. 57 minots composent l'école de football (catégories U6 à U13), 37 adolescents évoluent dans l'une des catégories de foot à 11 jeunes (U15, U17 et U19) où 5 équipes ont été constituées en entente avec les clubs de Cornillé, St-Aubin-des-Landes et Louvigné-de-Bais. Pour tous ces jeunes, l'objectif principal reste l'apprentissage du football. Du côté des adultes, un effectif pléthorique de 50 seniors et vétérans a permis d'engager trois équipes 100% étrel-



seniors (1973-1974)



Seniors A (2013-2014)

laise. L'équipe C évoluera en division 5 de district. Les réservistes tenteront de décrocher un maintien en division 3 pour la deuxième année consécutive. Enfin, pour l'équipe fanion reléguée en division 2, l'objectif sera de retrouver l'échelon supérieur dès cette saison. Elle ferait un beau cadeau au club qui soufflera ses 40 bougies pour une grande fête rassemblant les générations, le 28 juin 2014.

E.S.E BASKET

C'est la rentrée pour tous les licenciés de l'ESE Basket.

Une vingtaine d'équipes est engagée pour cette saison 2013-2014.

A cela vient s'ajouter l'équipe des 20 babys, une équipe de benjamins et de minimes en entente avec l'Aurore Vitré et le club d'Argentré.

L'entente pour la catégorie U13 (benjamins) créée la saison dernière avec l'Aurore Vitré poursuit sa lancée, ce qui permet à cette équipe d'évoluer en championnat Régional.

La nouveauté de cette saison est l'arrivée de Sébastien Michaud pour entraîner les équipes seniors masculines 1 et 2 et coacher l'équipe Senior 1 reléguée en Ligue 2.

L'Equipe Senior 1 féminine, coachée par Pierrick Turmeau, continue, quant à elle, à jouer au meilleur niveau départemental pré-Région.

L'objectif étant un maintien confortable pour toutes nos équipes et peut-être un retour en Ligue 1 pour notre équipe fanion. Nous souhaitons à tous nos licenciés de la réussite pour cette nouvelle saison et vous donnons rendez-vous chaque week-end à la salle des sports pour venir les encourager à relever de nouveaux défis.

Le basket à Etreilles, c'est aussi des moments très conviviaux qui permettent de conserver une bonne dynamique dans le club. La commission mini-basket organise son arbre de Noël le samedi 14/12. Après la trêve de Noël, tous les membres du club se réuniront le 12/01 pour goûter la galette des rois

Un grand merci à tous les bénévoles pour le travail accompli. Nous appelons tous nos jeunes et leurs parents à s'investir dans la vie associative de notre club.

Pour plus d'info : <http://www.etalles-basket.fr>

Le bureau de l'E.S.E

Association H. Hévin

Un spectacle de musiques et de danses roumaines était proposé jeudi 17 octobre 2013, dans la salle d'animation de la maison de retraite.

Cette animation haute en couleur était proposée par l'association Solidarité 35 Roumanie, dans le cadre d'un festival départemental. Les résidents ont pu apprécier le dynamisme de ce groupe composé de musiciens expérimentés et de jeunes danseurs.

Pendant la représentation, une délégation d'élus roumains a visité l'établissement, dans le but de découvrir l'accompagnement des personnes âgées en établissement tel qu'il est pratiqué à Etreilles.



Groupe roumain



Maison de retraite



Cabaretrelles

L'association étrelaise « Envies de scène » a présenté le 8^e « Cabaretrelles ».

Les deux soirées ont permis de réunir 1000 spectateurs venus de tout le pays de Vitré, mais aussi de la banlieue Rennaise et lavalloise.

Il faut dire que les artistes venaient eux aussi d'un peu partout. Tous amateurs, ils sont néanmoins tous différents quant à leur parcours. De Eloïse LEDUC, danseuse, venue en voisine d'Argentré du Plessis à Bernard GOINARD, harmoniciste, qui s'est produit dernièrement au MAROC, ils ont tous été récompensés pour leurs nombreuses heures passées à s'entraîner à leur passion.

Le public a en effet été très réceptif pour ces deux soirées et a encouragé chaleureusement les artistes.

Quoi de plus beau que de voir une salle entière de 500 personnes, debout pour participer à un karaoké géant avec Jean-Baptiste MONTEBRANT ou s'essayant à une chorégraphie sur une chanson de Bourvil.

Tous les bénévoles ont apprécié cet engouement et malgré tout le travail fourni, la satisfaction se lisait sur leur visages d'autant que les bénéfices réalisés seront reversés cette année à l'association TUBA 35 de Vern-sur-Seiche. Celle-ci vient en aide à

des enfants ou adultes handicapés qui sont pris en charge le temps d'une journée ou d'un week-end afin de soulager les parents ou la famille.

Un chèque sera remis officiellement en novembre à l'association « TUBA 35 »

Des extraits vidéos seront bientôt disponibles sur le site www.cabaretrelles.com et un dvd du spectacle sera prochainement mis en vente au tabac-presse « la plume d'or » au prix de 10 euros.



Les Classes 1983





Classe 3^e a Etranges